

Pour le livre

par Émile Delavenay

Unesco Paris 1974

L'Unesco et son programme

Dans cette collection :

Des maîtres pour l'école de demain

par Jean Thomas

Le droit à l'éducation. Du principe aux réalisations, 1948-1968

par Louis François

Pour les enfants du monde. Exemples de la coopération Unesco-FISE (Unicef)

par Richard Greenough

Pour et avec les jeunes

Quatre déclarations sur la question raciale

La protection du patrimoine culturel de l'humanité. Sites et monuments

La Décennie hydrologique internationale. L'eau et l'homme : aperçu mondial

par Raymond L. Nace

A la découverte de l'océan

par Daniel Behrman

L'alphabétisation fonctionnelle. Pourquoi et comment

Les jeunes et l'alphabétisation

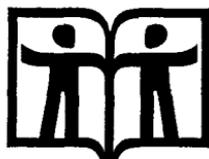
par Arthur Gillette

L'homme contre ou avec la nature ?

par Daniel Behrman

Pour le livre

par Émile Delavenay





Publié en 1974
par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris
Imprimé par L. P.-F. Léonard Danel, Loos

ISBN 92-3-201147-6

Éd. angl. : 92-3-101147-2
Éd. esp. : 92-3-301147-X

© Unesco 1974

Table des matières

Introduction 7

I

Un programme de promotion du livre dans le monde 13

*Un grave déséquilibre — Premiers pas vers l'action concertée —
Quatre réunions régionales d'experts — La coopération interna-
tionale — Centres régionaux et conseils nationaux de promotion
du livre — Encouragement à la production intellectuelle*

II

La libre circulation des livres 39

III

Promotion de la lecture 47

IV

Bibliothèques, archives et documentation 57

V

Rôle de l'Unesco en matière de publications 66

VI

L'Année internationale du livre (AIL) et ses suites 73

Introduction

L'Unesco et le livre

Lorsqu'en 1946, les représentants de quarante-quatre gouvernements réunis à Londres décidèrent de fonder une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ils la destinaient, de par sa nature même, à promouvoir le livre et la lecture. Cette mission fut cependant orientée et précisée par deux tâches particulières que définissait l'Acte constitutif : celle de « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image », et celle de « veiller à la conservation et à la protection du patrimoine universel de livres ». Ainsi se dessinait un double rôle, de préservation et de communication. La prospection, l'exploration des divers aspects de ce mandat à la lumière de l'évolution du monde depuis 1946 et selon les besoins que cette évolution a graduellement mis au jour, notamment en ce qui concerne l'éducation, ont débouché au bout de vingt-six ans sur une manifestation mondiale, l'Année internationale du livre.

Outil de l'éducation, véhicule de la science, dépositaire et diffuseur de la culture et de l'information, le livre se retrouve à chacun des chapitres du programme de l'Unesco, comme sujet, comme instrument et comme moyen d'action. Ce qui est aujourd'hui nouveau, ce n'est pas sa place dans ce programme, mais c'est la possibilité où se trouve l'Organisation après vingt-six ans d'existence et de réflexion de tenter autour du livre une synthèse de son activité et de ses objectifs. Une partie de l'effort des vingt-six années écoulées a justement consisté à dégager pleinement la signification de la double mission que lui avait confiée l'Acte constitutif, d'en explorer tous les aspects, de l'intégrer dans l'ensemble de ses activités, d'en déterminer les modalités et les imbrications dans une vue globale du rôle de l'Organisation. Promotion

du livre, libre circulation de l'information écrite, alphabétisation, promotion de la lecture, développement des bibliothèques, des archives et de la documentation, tels sont quelques-uns des chapitres d'un programme qui, au fur et à mesure que davantage de peuples accédaient à l'indépendance et que l'Unesco se rapprochait de l'universalité, s'est étendu à la totalité de la planète en assumant souvent un caractère d'urgence.

D'autre part, dès sa fondation même, l'Unesco se découvrit la mission de publier; elle eut à définir son rôle spécifique d'éditeur, à perfectionner ses méthodes de diffusion des faits et des idées résultant de la formulation et de l'exécution de ses programmes d'étude ou d'action. En tant qu'éditeur à certains égards privilégié, elle dut aussi se préoccuper de ses relations multiformes avec les milieux de l'édition, dont elle avait elle-même besoin, et auxquels elle apportait des instruments de travail, des points de vue originaux, des aperçus de synthèses nouvelles.

La proclamation de 1972 comme Année internationale du livre par la Conférence générale de l'Unesco à sa seizième session fut en somme, pour l'Organisation elle-même, l'aboutissement d'une compréhension de plus en plus nette du rôle du livre dans son programme. Mais aussi l'action entreprise par l'Unesco et par chacun de ses États membres, sous la devise « Des livres pour tous », a pour but, partout dans le monde, de faire participer l'opinion à cette prise de conscience tant des besoins humains que des moyens qui permettront un jour de les satisfaire. L'action de l'Unesco « pour le livre » et autour du livre ne saurait aboutir que dans la mesure où l'opinion mondiale non seulement se rendra pleinement compte de ces besoins, mais aura une juste notion de leur ordre de priorité et des possibilités réelles qui s'offrent d'y faire face. Dans ce domaine comme ailleurs, l'action de l'Unesco procède d'un optimisme raisonné, d'une croyance dans la possibilité pour l'homme de triompher des obstacles de tout ordre que lui opposent la nature, les circonstances adverses et l'ignorance.

Cette brochure a pour but de dresser, en montrant succinctement la diversité des actions entreprises, un bilan d'une action multi-forme mais visant à être concertée et coordonnée, action dont le thème central est le livre, mais dont le point de convergence est le développement de l'homme et la réalisation de ses possibilités biologiques et sociales.

Rôle spécifique du livre parmi les autres moyens de communication

Article de luxe ou de masse, objet d'art ou outil d'information, ce qui caractérise le livre c'est sa destination : être lu. Ce trait lui est commun avec le périodique et la brochure, dont le distingue une définition adoptée en 1964 par la Conférence générale de l'Unesco à de simples fins de normalisation statistique : un livre « est une publication non périodique imprimée contenant au moins 49 pages, pages de couverture non comprises ». Citée ici pour mémoire, elle nous concernera peu dans ces pages. Rappelons cependant que toute action de promotion du livre s'exerce aussi en faveur et à l'aide de toutes les autres formes de publication. Aussi « livre » et « lecture » seront-ils ici fréquemment traités comme synonymes.

Si nous disons « pour le livre » de préférence à « pour la lecture », c'est pour bien marquer que la seule limite fixée au programme de promotion du livre se situe au sommet : donner à la production et à la diffusion du livre leur plein développement, c'est permettre que s'établisse la communication la plus libre et la plus gratuite entre un lecteur et un auteur, en dehors du temps et de l'espace, dans des conditions telles que le lecteur choisit librement son interlocuteur, messenger d'une pensée, d'une sagesse, d'une sensibilité qui font partie de l'héritage commun de l'humanité. Plus et mieux que toute autre forme de communication, le livre est le grand libérateur de l'humain en l'homme, l'éclair qui établit le contact entre le temps que je vis et les temps historiques, le lieu où je me trouve et un lieu quelconque de l'univers habité.

Si par sa destination il se rapproche du périodique, le livre diffère de tous les autres moyens de communication, imprimés ou audiovisuels, en ce qu'il n'est pas tributaire du temps qui passe, en ce que le lecteur dispose librement de son programme. Il se distingue en cela notamment du quotidien et du périodique, mais aussi de la radiodiffusion et de la télévision, dont le déroulement est rigoureusement contrôlé par le diffuseur. S'il est vrai qu'enregistrements et vidéo-cassettes peuvent rendre à ces *media* une partie de la souplesse d'emploi du livre, ils n'accordent ni la liberté de réflexion et de retour en arrière, ni l'initiative, que la page imprimée ménage au lecteur, et souvent même exige de lui.

Si le cinéma, la radio et la télévision ont pu tout d'abord paraître se développer au détriment du livre, cette première impression

n'a pas résisté à l'apparition et à l'essor du livre de masse. Et si la seconde guerre mondiale en a tout d'abord freiné l'expansion il s'est très rapidement développé à partir de 1950. En 1972, la production de livres dans le monde était de l'ordre de 500 000 titres et de 7 à 8 milliards d'exemplaires par an. Le taux annuel de croissance se situait autour de 4 % pour les titres et de 6 % pour les exemplaires. Entre 1950 et 1970, la production mondiale en titres a doublé et la production mondiale en exemplaires triplé.

Le livre a donc retrouvé sa place parmi les moyens de communication de masse, aux côtés de l'audio-visuel et du périodique. En regard de ses progrès rapides, le taux de démarrage de l'expansion des moyens de communication audio-visuels tend maintenant à s'amortir et à rejoindre celui du livre. Ces moyens ont d'ailleurs contribué à la diffusion du livre dans les masses.

Du livre littéraire d'abord. Combien de chefs-d'œuvre de la littérature universelle n'ont-ils pas été révélés à un nouveau public par le film ou la télévision? Certains grands retirages, certaines vigoureuses reprises de réputations naguère en éclipse, sont directement liés à l'effet sur les masses d'un film ou d'un feuilleton télévisé.

Mais le livre éducatif a aussi trouvé son compte dans la révolution audio-visuelle. Radiodiffusion et télévision pédagogiques ont invariablement recours à l'imprimé, sur lequel auditeur ou spectateur peut revenir à loisir. Schéma et diagramme, dessin, image fixe, texte imprimé lui permettent ces retours en arrière, ces mises en mémoire de l'information qui sont le propre de toute lecture attentive et font du livre un instrument privilégié de toute pédagogie. Si le livre peut encore, à la rigueur, se passer des nouveaux *media* — bien que ceux-ci l'aient poussé et aidé à se moderniser, à faire sa révolution esthétique — ceux-ci ont encore besoin de s'appuyer fortement sur l'imprimé. On constate d'ailleurs que, d'une manière générale, partout l'apparition de la radiodiffusion et surtout de la télévision entraîne un accroissement de la lecture et crée une demande de livres directement proportionnelle au développement du réseau audio-visuel.

De son côté le journal, relevé par la radiodiffusion et la télévision du souci de suivre l'actualité au plus près, a de plus en plus pour mission d'aller au-delà du pur événement. Il rejoint ainsi les préoccupations du livre, fait une place accrue aux comptes rendus techniques, scientifiques et littéraires, et se trouve amené à colla-

borer avec l'édition sous mille formes intermédiaires, telles que les publications par livraisons.

La révolution technologique du livre a pris au cours des années cinquante les caractères d'une véritable mutation ; elle a porté à la fois sur les techniques de fabrication et sur les méthodes de distribution. Elle a eu pour effet de mettre à la disposition du public des livres à bon marché et en abondance. Le livre de poche ou *paperback* non seulement est à la portée des bourses les plus modestes dans les pays développés, mais il offre un choix de titres et de matières des plus éclectiques. Les œuvres classiques des littératures du monde entier y côtoient les derniers romans, les manuels techniques, les ouvrages scientifiques et même des instruments de référence, dictionnaires ou répertoires, ouvrages de recherche sociale et politique. La révolution du livre au XX^e siècle a abaissé les barrières entre les différents types de production intellectuelle.

Le livre est ainsi devenu de nos jours la plus simple, la moins onéreuse, la plus facilement utilisable des machines à communiquer l'information. « Il est le meilleur outil de travail individuel, l'informateur constamment et partout disponible, le réservoir de la sagesse accumulée dans le passé. »

Bilan de vingt-six années d'action pour le livre

La « révolution du livre » du XX^e siècle a consisté à le rendre accessible à des centaines de millions d'individus, tandis qu'il était naguère encore réservé à des centaines de milliers. Elle a coïncidé avec l'explosion démographique et avec l'explosion de l'éducation.

Mais ses effets et ses manifestations restent inégalement répartis dans le monde. L'accès au livre est étroitement lié aux problèmes du développement économique et social et de l'éducation. « L'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie », cette formule de l'Acte constitutif de l'Unesco a pris un sens nouveau dans la perspective de l'inégalité des peuples et des individus devant le développement.

Le bilan de l'action d'une organisation internationale, dont la vocation est d'aider au développement social et intellectuel, doit et ne saurait guère être qu'un état de ce qui reste à accomplir :

celui qui est tenté ici ne sera pas tant un constat de succès dans l'achèvement de tâches qui à l'origine pouvaient sembler restreintes, que de réussite dans l'inventaire des problèmes et dans la recherche des méthodes les plus aptes à les résoudre. L'Unesco a été la première à poser les problèmes du développement sous l'aspect de l'éducation, de l'accès au patrimoine intellectuel humain. Les études auxquelles elle s'est livrée ont révélé l'immensité de certains de ces problèmes, en ont souligné la complexité. Ce qui a été fait pour le livre et autour du livre depuis qu'elle existe a tout au moins permis de prendre la mesure des problèmes, de tracer les grandes lignes d'une action concertée des gouvernements, des organisations non gouvernementales de professionnels du livre, et des organisation du système des Nations Unies. C'est à une vue d'ensemble des divers aspects de cette action pour le livre que sont consacrées ces pages.

I Un programme de promotion du livre dans le monde

Un grave déséquilibre

« Le problème n'est (...) pas de savoir si le livre a un avenir, mais de savoir si, dans l'avenir qui est déjà le sien, il sera en mesure d'accomplir les tâches qui lui incombent. » C'est en ces termes que René Maheu, directeur général de l'Unesco, posait en 1970 devant le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies la question vitale de l'action en faveur du livre comme instrument du développement. Le déséquilibre entre peuples riches et peuples pauvres se manifeste de façon dramatique en termes de production et de diffusion du livre. Au moment même où des inégalités pluri-centenaires entre les hommes devant l'instruction et la lecture sont en voie de disparition, du moins dans les sociétés les plus évoluées, elles deviennent plus apparentes et plus choquantes entre les peuples. Le livre, agent de cette conversion à l'humain qui est le but de toute vraie civilisation, est l'un des moyens qui doivent aider à gagner la course contre l'ignorance et le sous-développement.

Soixante-dix pour cent de sous-développés

En ce qui concerne l'accès au livre, 70 % des habitants de la planète sont des sous-développés. Une trentaine de pays, représentant 30 % de la population mondiale, ont en 1967 produit 81 % des titres publiés ; la République populaire de Chine, avec 21 % de la population, a produit 7 % des titres ; le reste du monde, avec 49 % de la population, n'a produit que 12 % des titres. Cette « zone de pénurie » couvre toute l'Afrique, toute l'Amérique latine, et toute l'Asie moins le Japon et la Chine. Elle concerne la moitié des habitants de la terre, 35 % des adultes alphabétisés, et 40 % des enfants scolarisés.

Tandis que la production mondiale de titres triplait de 1950 à 1970, la production des pays en voie de développement, si elle n'a pas diminué pendant cette période, semble avoir tendu vers une stabilisation de la production mondiale autour de 12 %. D'autre part, les besoins de ces pays n'ont cessé de croître. En effet le chiffre mondial des lecteurs a doublé. Selon les plus récentes statistiques de l'Unesco, en 1969 l'Europe, l'Amérique du Nord et l'URSS ont fabriqué plus de 75 % des livres publiés dans le monde. L'Europe, avec 13 % de la population du globe, a produit 45 % des livres. L'Asie, avec 56 %, n'en a fabriqué que 20 %. L'Amérique du Sud accuse elle aussi un déficit important avec 5 % de la population et 2 % seulement des ouvrages imprimés. Enfin l'Afrique, soit 10 % de l'humanité, n'en a produit que 2 %. Le taux d'accroissement des besoins en livres de ces vastes régions, où sont exécutés des programmes d'alphabétisation des adultes et de scolarisation des enfants, reste très supérieur à celui de la production. Entre 1955 et 1969, la production de livres en Afrique, en Asie (Japon et Chine exceptés) et en Amérique latine s'est accrue de 56 %, passant de 47 600 à 74 300 titres. Mais, compte tenu de l'augmentation de la population, le nombre de titres publiés par million d'habitants passait de 40 en 1955, à 43 seulement en 1968-1969. Il faut comparer ces moyennes à celle de 127 titres par million en 1966 pour l'ensemble du monde, et au taux de 418 titres par million d'habitants pour l'Europe.

Entre 1955 et 1968 la population totale des pays en voie de développement a augmenté de 520 millions, soit 43,5 %, et de 1960 à 1970 la population alphabétisée y a augmenté de 266 millions, soit de 60,5 %. C'est-à-dire que le nombre des titres publiés par million de lecteurs a en fait diminué, notamment en Asie et en Amérique latine.

Insuffisance des échanges internationaux

Il ne faut pas compter sur les importations venues des pays plus favorisés pour remédier à ce déséquilibre de la production. Plusieurs facteurs concordent pour limiter les possibilités offertes par les échanges internationaux, qu'ils soient strictement commerciaux ou prennent le caractère d'une aide bilatérale ou multilatérale. Palliatifs plutôt que remèdes, ces échanges doivent être conçus comme une forme de coopération et non comme une emprise économique et

culturelle dont l'effet serait en fin de compte de gêner ou d'étouffer la production locale.

Un exemple permettra de mesurer les limites de l'efficacité des échanges internationaux. En 1965-1966, 75 % des livres vendus en Afrique venaient de pays situés sur d'autres continents, soit, pour une production locale de 7 300 000 exemplaires, une masse d'importations de 24 millions d'exemplaires représentant une valeur de 64 millions de dollars. Il serait manifestement impossible d'augmenter cette charge financière, déjà très lourde pour des pays en voie de développement. Or les besoins minimaux de cette région peuvent être estimés, pour la période considérée, à plus de 75 millions d'exemplaires, ce qui veut dire qu'avec l'aide extérieure la satisfaction de ces besoins n'est encore que de moins de 30 %. Il serait d'ailleurs également difficile pour les pays fournisseurs d'augmenter leur apport à la mesure des besoins.

Parce que les besoins les plus urgents des pays en voie de développement portent sur le livre scolaire, le livre d'enfants et le livre pour nouveaux alphabètes, c'est dans les langues locales et non dans les langues de grande communication mondiale qu'il convient que les livres soient rédigés. Les facteurs linguistique et culturel militent donc eux aussi dans le sens du développement de la production sur place. Mais partout où existent des problèmes de production, existent aussi des problèmes particuliers de distribution liés aux difficultés de communications, au coût très élevé des transports, à l'absence de réseaux de distribution, de librairies et de bibliothèques. Dans un vaste pays d'Asie, les frais d'affranchissement postal doublent le prix des livres brochés pour les lecteurs ruraux. En Amérique latine, région bénéficiant pourtant d'une relative homogénéité linguistique, les distances, l'irrégularité des communications, les restrictions de change, les tarifs douaniers, le prix prohibitif du papier importé, souvent frappé lui aussi de droits de douane élevés, sont cités parmi les principaux obstacles à une bonne distribution. La formation professionnelle des bibliothécaires et des libraires est partout considérée comme l'un des remèdes les plus urgents aux problèmes de la distribution.

On a parlé de « la faim de lire »¹ qui sévit dans les pays en voie de développement. Il s'agit bien d'une véritable famine, d'une inadap-

1. Nous tenons à reconnaître ici ce que nous devons à un ouvrage publié par l'Unesco, précisément sous le titre *La faim de lire*, et dont les auteurs sont Ronald E. Barker et Robert Escarpit.

tation du système de production et d'échange de matériel de lecture aux besoins de sociétés en rapide évolution, qui sont en train de « mettre en place le dispositif de réception du livre », pour reprendre l'expression de Robert Escarpit, alors que le dispositif de production et de distribution leur manque encore. Les progrès mêmes de la scolarisation et de l'alphabétisation ont fait apparaître des besoins dont la satisfaction est une condition fondamentale de l'accélération de ces progrès, elle-même nécessaire si l'on veut que l'éducation rattrape la démographie galopante, et que s'élève le niveau de vie des pays en voie de développement. L'alphabétisation, pour être définitive, doit être couronnée par l'acquisition du goût de la lecture ; or celle-ci n'est possible que si un minimum de livres est disponible et permet aux personnes nouvellement alphabétisées d'assouvir leur faim en exerçant leur talent — faute de quoi elles risquent de perdre l'appétit et le goût même de la lecture. Pour que le déséquilibre entre pays développés et pays en voie de développement ne s'aggrave pas, les difficultés de l'accès au livre, qui freinent les efforts d'éducation, doivent être rapidement résolues.

Un triple problème

Constater l'existence d'une famine de livres est une chose, déterminer les zones d'action prioritaires de façon que les campagnes entreprises pour y remédier s'attaquent à la racine du mal, mobiliser les bonnes volontés et guider les efforts, était de toute évidence la tâche de l'Unesco, et tout concordait pour mettre l'éducation au centre même de ses préoccupations pour le livre. En effet il n'est pas de livre qui, d'une manière ou d'une autre, ne joue son rôle dans le processus d'éducation.

Vu sous cet angle, le problème du livre dans les zones de pénurie intéresse trois catégories : le livre d'enseignement, le livre pour enfants et le livre de lecture générale.

Le livre scolaire

Sans anticiper ici sur les résultats des réunions d'experts convoquées par l'Unesco pour chacune des quatre grandes zones de pénurie, on peut dès maintenant indiquer que toutes ont reconnu la nécessité d'accorder une priorité de fait au livre scolaire et en particulier au livre destiné à l'enseignement du premier degré. La planification de la production des manuels scolaires est un corollaire de toute planification de l'éducation. Les conférences régionales des ministres

de l'éducation d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont prévu, pour la période de 1960 à 1980, une augmentation des effectifs qui les fera passer de 87 à 242 millions pour l'Asie, de 11 à 33 millions pour l'Afrique au sud du Sahara (Afrique du Sud non comprise), et de 21 à 65 millions pour l'Amérique latine. Pour ces seules régions, les besoins en manuels scolaires auront été multipliés par 2,8 en vingt ans. Dans les États arabes on a estimé en 1972 que les effectifs scolaires pourront doubler dans la prochaine décennie.

La production du livre scolaire étant la plus facile à programmer, l'Unesco a mis au point des normes fondées sur « l'unité-livre », c'est-à-dire le cahier de seize pages pouvant être imprimé en l'un de trois formats types. Pour l'enseignement du premier degré, les besoins annuels minimaux sont évalués à 25 cahiers par élève, 500 par maître et 900 par inspecteur. Pour l'enseignement du second degré, les besoins minimaux des élèves sont de 62 cahiers pour l'enseignement général, de 53 pour le premier cycle et de 67 pour le deuxième cycle de l'enseignement technique, de 63 pour le premier cycle de l'enseignement normal, de 110 pour le deuxième cycle. Les besoins des maîtres sont évalués uniformément à 700 cahiers. Dans l'enseignement du troisième degré, les étudiants ont besoin de 125 cahiers et les professeurs de 900. Compte tenu des effectifs scolaires, les besoins en livres d'enseignement pour la zone de pénurie se sont élevés en 1966, sur la base de ces évaluations, à environ 500 millions d'exemplaires, c'est-à-dire plus qu'ils n'ont produit de livres au total cette année-là.

Mais cette évaluation en millions d'exemplaires pourrait induire en erreur quant à la complexité réelle du problème des livres scolaires. Dans chacune des trois grandes régions de la zone de pénurie, une diversification par titres est nécessaire si l'on tient compte de la langue dans laquelle est dispensé l'enseignement, de l'adaptation indispensable de la pédagogie au milieu, comme aussi de la nécessaire mise à jour des manuels et de la liberté dont doit disposer l'enseignant dans le choix des méthodes. La gamme des problèmes s'étend de ceux qui ont trait à la conception et à la rédaction des manuels, à ceux de la production au sens strictement technique du terme.

Livre extrascolaire et livre d'enfant

Le livre extrascolaire ayant pour objet l'éducation des adultes — du manuel d'alphabétisation aux ouvrages destinés à une formation professionnelle élémentaire, par exemple en matière d'agriculture ou d'artisanat — pose encore plus de problèmes. Il est évident que le livre d'enseignement scolaire ou extrascolaire est appelé à jouer un rôle essentiel dans tous les domaines et à tous les stades du développement. Seule une action internationale de grande envergure permettra que la situation précaire du livre d'enseignement dans une partie importante du monde ne rende pas inopérants les efforts faits par ailleurs pour assurer ce développement.

L'intérêt éducatif du livre d'enfant n'est plus à souligner. Il joue un rôle essentiel dans l'acquisition des habitudes de lecture. S'il doit être bon marché, il doit aussi être robuste, bien présenté et abondamment illustré en couleurs; et dans sa création sont associés écrivains et artistes spécialisés, psychologues et éducateurs. Ces caractéristiques présentent des difficultés particulières pour les pays en voie de développement. Le sort du livre d'enfant est lié à l'existence de bibliothèques spécialisées. Une intervention directe des pouvoirs publics, dans les pays considérés, est indispensable à la mise en place de l'infrastructure nécessaire à son développement. Par contre le livre illustré se prête mieux que le manuel scolaire à la coédition internationale, le texte pouvant être imprimé dans la langue de chaque pays sur un fond commun d'illustrations.

Un livre par an et par enfant scolarisé représente un strict minimum; toutefois le nombre de titres devrait être plus élevé que pour les livres scolaires. Un vide considérable reste à combler: l'exemple ci-après en donnera une idée. Un des pays d'Asie qui a fait le plus d'efforts pour développer le livre d'enfant a produit, en 1967, 26 titres à 88 000 exemplaires alors qu'il avait 2 millions d'élèves dans l'enseignement du premier degré et produisait dans le même temps 412 titres de manuels scolaires en 4 707 000 exemplaires.

Le livre de lecture générale

Le livre de lecture générale pose des problèmes d'un autre ordre. Lui seul peut en définitive éviter la désastreuse rechute dans l'analphabétisme, constatée là où la pénurie de livres freine l'acquisition du goût de lire. Bien qu'il soit difficile de cerner la

notion de livre de lecture générale, les besoins de la zone de pénurie sont si criants que le premier problème est de franchir un seuil de production. Pour assurer une disponibilité d'un exemplaire par an pour chaque adulte alphabétisé, ces pays auraient dû produire en 1966 plus de 400 millions d'exemplaires de livres de lecture générale, soit à peu près la totalité de leur production de livres de tout ordre pour cette année-là. Pour 34 pays d'Afrique, la production locale de livres était en 1964 de 0,034 exemplaire par habitant, alors qu'elle est de 7,7 au Royaume-Uni, de 6,2 en URSS et de 5 en France. Même avec les importations, la quantité de livres disponibles chaque année dans la région n'était que de 0,11 exemplaire par habitant.

Le livre de lecture générale doit par définition répondre à une grande diversité de goûts et de besoins, si bien qu'il échappe à toute programmation et ne se prête pas nécessairement au gros tirage comme le livre scolaire. La dispersion de sa clientèle et le fait que les pays en voie de développement disposent rarement de vastes marchés homophones favorables à la technique du livre de poche rendent primordiaux les problèmes de distribution ; dire que cela appelle une amélioration des réseaux de librairies et de bibliothèques équivaut presque à sous-estimer le défi lancé aux spécialistes de la diffusion. L'incidence en ce qui concerne le livre de lecture générale des frais de transport, des taxes, droits de douane et autres servitudes est en outre particulièrement lourde.

Premiers pas vers l'action concertée

De ce qui précède, l'Unesco a conclu que plus de la moitié de l'humanité a un besoin urgent et immédiat de livres. Pour les pays en voie de développement, les complexités sont telles que rien ne peut être réalisé sans une action internationale concertée, s'attaquant simultanément à tous les aspects techniques, économiques, sociaux et politiques du problème. L'Unesco s'est attachée avec une vigueur croissante à circonscrire ces divers aspects, à en montrer l'interdépendance, à mobiliser les esprits en vue de cette attaque concertée.

Le livre dans le monde

C'est avec la publication en 1956 du livre de Ronald E. Barker *Le livre dans le monde* que commence la marche de l'Unesco vers une politique globale du livre. Ronald Barker était alors secrétaire général de l'Association des éditeurs britanniques, et il fallut le persuader, ainsi que ses employeurs, de consacrer son temps et ses connaissances à la rédaction d'une étude d'ensemble sur le commerce international du livre. Le contenu de cette étude, mais aussi les contacts établis entre l'Unesco et les associations d'éditeurs à l'occasion de sa préparation, inaugurèrent une collaboration qui allait devenir de plus en plus étroite et confiante entre l'organisation intergouvernementale et les organisations professionnelles de l'édition. Le titre anglais de son ouvrage, *Books for all*, c'est-à-dire « Des livres pour tous », allait devenir la devise de l'Année internationale du livre.

L'année 1964 marque une étape dans l'action de l'Unesco pour le livre. Une résolution de sa Conférence générale attire l'attention sur l'importance du livre dans le développement, et sur son rôle dans le progrès de la compréhension mutuelle. Elle invite le Directeur général à renforcer la coopération internationale dans tout ce qui a trait à l'édition et à la diffusion des écrits. Mais surtout elle lui prescrit d'étudier la possibilité de présenter « un programme coordonné d'activités à entreprendre dans ce domaine pour 1967-1968, notamment celles qui ont pour objet de stimuler la production et la distribution de livres dans les pays en voie de développement ».

Une conférence réunie à Washington sous l'égide de l'Agence pour le développement international avait, quelques semaines auparavant, évoqué les principaux problèmes du livre dans les pays en voie de développement, et fait apparaître la possibilité d'une action concertée des organisations internationales et des associations professionnelles de l'édition, ainsi que des grands organismes d'aide bilatérale. Le moment était venu de renforcer et de regrouper des bonnes volontés.

La révolution du livre

L'Unesco avait confié à l'écrivain français Robert Escarpit la rédaction d'un ouvrage destiné à faire le point et à fournir les bases d'une information à l'échelle mondiale sur les transformations et les

nouvelles possibilités du livre dans notre temps. Intitulé *La révolution du livre*, cet ouvrage, paru en français en 1965, connut aussitôt un vif succès. Traduit depuis en douze langues, réédité et mis à jour, il restera longtemps encore un des meilleurs outils d'information sur le rôle et les possibilités du livre.

L'auteur, directeur du Centre de sociologie des faits littéraires de Bordeaux, y rappelle brièvement l'histoire du livre, en définit clairement les fonctions diverses, puis analyse les changements survenus dans les techniques de l'édition au cours des années qui précédèrent la seconde guerre mondiale, et surtout de celles qui la suivirent.

Le grand changement, amorcé dès 1935 par Penguin Books en Grande-Bretagne, est l'immense diffusion du livre de poche dans les masses, à partir de 1950, avec des tirages atteignant selon les pays jusqu'au million d'exemplaires, et des ventes quotidiennes de l'ordre du million.

Les perspectives d'avenir, évoquées dans la troisième partie, sont résolument optimistes, dans ce sens que « la révolution des livres est la plus libérale de toutes » et que « la diffusion, la communication illimitée et incessamment renouvelée entre tous les hommes, voilà la fonction propre du livre ». Même si la révolution du livre, pour s'accomplir vraiment dans la zone de pénurie, doit nécessairement franchir les étapes du livre scolaire, du livre-outil, utilitaire et fonctionnel, elle aboutit en fin de compte à la diffusion du livre littéraire, libératrice de l'imagination et de l'intelligence.

Quatre réunions régionales d'experts

Fixer des objectifs et définir des moyens d'action

Toute la partie centrale du livre de Robert Escarpit est consacrée à une analyse de la production de livres dans le monde, et des grands courants d'échange, prenant la forme soit d'importations de livres, soit de traductions. Sous l'impulsion donnée par la résolution de la Conférence générale en 1964, l'Unesco devait s'attaquer systématiquement à l'analyse des problèmes de la zone de pénurie. Après un important travail préliminaire consistant à recueillir et interpréter les données, ce fut la tâche de quatre réunions d'experts convoquées, la première à Tokyo en 1966, la seconde à Accra en 1968, la

troisième à Bogota en 1969, et la dernière au Caire en 1972. Ces quatre réunions ont permis non seulement de cerner les problèmes de production et de distribution du livre dans les quatre grandes régions les plus défavorisées, mais de définir des moyens d'action et de fixer des objectifs précis à l'action internationale et nationale pour la période allant jusqu'en 1980. Ces objectifs ont, bien entendu, été définis par rapport aux plans établis par les conférences régionales de ministres de l'éducation en vue de la scolarisation et de l'alphabétisation dans chacune des quatre régions, ainsi qu'aux plans de développement régional. Ainsi, et pour la première fois, le problème de la promotion du livre dans chacune des quatre régions s'inscrit de façon précise dans le contexte général du développement, et une première division du travail est esquissée entre les organisations internationales du système de l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales, et les gouvernements ou agences nationales.

Tokyo, 1966. La réunion de Tokyo a non seulement lancé ce programme mondial de promotion du livre, mais fourni le modèle des réunions suivantes. Des experts, choisis par l'Unesco en nombre variable selon les régions, ont siégé avec des observateurs des gouvernements qui souhaitaient être ainsi représentés, et ceux des organisations internationales mondiales ou régionales intéressées. Le Secrétariat de l'Unesco était renforcé par l'adjonction de consultants choisis parmi les spécialistes des questions traitées. Selon les régions l'accent a été mis davantage sur tel ou tel aspect — production ou distribution — et l'évaluation des besoins a pu être plus ou moins précise; mais le fait important est que chacun des quatre rapports aboutit à des conclusions analogues, sinon identiques, et présente des recommandations dont la mise en exécution devrait permettre une amélioration d'autant plus rapide de la situation que les remèdes cherchés dépendent plus d'une prise de conscience et de la mise en place d'une organisation locale de planification et d'exécution.

La réunion de Tokyo a souligné le rôle essentiel du livre comme moyen de promotion du développement national. Elle a constaté les insuffisances de la production locale: insuffisance numérique des titres et des exemplaires (un livre pour six habitants, soit approximativement 2 cahiers de 16 pages par personne et par an, importations comprises); faiblesse des tirages et coût moyen élevé;

contenu mal adapté aux besoins du développement, les sciences pures et appliquées ne représentant que 10,6 % du total des titres ; dépendance excessive des importations, ce qui veut dire que les ouvrages de provenance extérieure sont rédigés dans des langues non asiennes et ne sont pas accessibles à la grande majorité des lecteurs.

La discussion a fait ressortir la nécessité d'une planification systématique à l'échelon national, visant à intégrer le livre dans le plan de développement général de chaque nation. Elle a permis de définir des objectifs minimaux qui devraient être atteints d'ici à 1980 : porter à 80 pages par personne et par an, l'offre de livres nécessaires à l'enseignement scolaire et à la campagne d'alphabétisation ; porter également à 80 pages par personne et par an, l'offre d'ouvrages généraux. L'offre de livres devrait pour cela augmenter au moins de 12,5 % par an.

Accra, 1968. La réunion d'Accra a évalué la production régionale africaine à un trentième de livre par habitant, et fixé à 120 pages par personne et par an l'objectif régional pour 1980, y compris 72 pages de livres éducatifs. L'accroissement annuel désirable a été estimé à 16 % jusqu'en 1975, et à 12,2 % en moyenne pour la période allant de 1968 à 1980.

Bogota, 1969. Pour les pays d'Amérique latine, une évaluation précise des besoins a été, semble-t-il, plus difficile, notamment en raison du manque de statistiques et de l'extrême diversité des niveaux culturels dans une région comprenant 248 millions d'habitants parmi lesquels le taux d'analphabétisme varie de moins de 8 % à plus de 50 %. Les participants à la réunion de Bogota n'en ont pas moins recommandé que chaque pays de la région définisse une politique nationale du livre et établisse une planification nationale systématique permettant de calculer d'avance le nombre de livres qui sera demandé dans les années à venir.

Le Caire, 1972. La fixation d'objectifs précis par les États arabes pour 1980 a également été reconnue comme une tâche importante par la réunion tenue au Caire en 1972. En effet le monde arabe ne produit actuellement que 40 titres par million d'habitants, contre un taux moyen mondial de 140, et 490 pour l'Europe. Quant au

nombre d'exemplaires, il n'est que de 0,40 par habitant pour le monde arabe contre une moyenne mondiale de 2,3.

Parmi les recommandations pour la plupart concordantes des quatre réunions, on retrouve, sous forme d'une synthèse régionale, la plupart des sections du programme de l'Unesco ayant en quelque façon trait au livre, et dont nous aurons l'occasion de parler dans les chapitres suivants de cette brochure. Certains ne seront donc mentionnés ici que pour mémoire, et afin de donner dès maintenant une idée du chevauchement et des recoupements des problèmes du développement autour du thème unique du livre.

Aspects divers de la production

Seule la réunion de Bogota, traitant de la moins défavorisée des quatre zones de pénurie, a donné la première place aux questions de distribution par rapport à celles de production du livre. Partout ailleurs ce sont les divers aspects de la production qui ont tout d'abord retenu l'attention, depuis le statut et la formation des auteurs jusqu'à la fabrication du papier, en passant par la modernisation de l'imprimerie et la création de maisons d'édition ayant les ressources et l'expérience nécessaires. Même les problèmes techniques se posent différemment selon les régions. Par exemple, en Asie comme pour les États arabes, il existe un problème fondamental : celui d'adapter aux techniques semi-automatiques de composition de l'imprimerie moderne, des langues locales dont les caractères sont multiples et complexes, et qui ont jusqu'ici nécessité la composition manuelle. Un extrait du rapport de la réunion du Caire montrera quels types de difficultés soulève l'impression d'une langue qui, dans la complexité même de son graphisme, s'appuie sur une longue tradition culturelle : « L'arabe n'a pas connu les simplifications graphiques qui ont été imposées à l'écriture en Occident quand la presse à imprimer a été adoptée au XV^e siècle. Il y a donc, en arabe, beaucoup plus de caractères servant à la composition qu'il n'y a de lettres dans l'alphabet. La forme des lettres diffère selon leur place dans le mot. Les caractères sont encore plus nombreux dans les livres destinés aux enfants et aux personnes qui viennent d'apprendre à lire, du fait que les voyelles brèves doivent être marquées. En outre, il faut que les caractères

aient une dimension suffisante et les lettres un certain graphisme pour que l'arabe imprimé soit facile à lire, ce qui augmente le travail de composition et par suite les frais de production. »

Il semble peu probable que la mécanisation de l'imprimerie en arabe puisse être menée à bien avant que des études entreprises en vue de la simplification de l'écriture arabe aient abouti de façon à recueillir l'unanimité des lettrés arabes.

Des problèmes analogues se posent pour diverses langues de l'Asie; quant à l'Afrique des efforts sont en cours, avec l'aide de l'Unesco, pour doter des langues non écrites d'un alphabet approprié à leur phonétique. Cependant, en Asie comme en Afrique, les faibles tirages correspondant à une demande réduite du fait des particularismes linguistiques militent contre l'édition à bon marché. Seuls les progrès rapides de l'alphabétisation et l'accroissement de la demande qui en résultera permettront de franchir un seuil au-dessus duquel les tirages pourront rendre rentable la nouvelle industrie du livre dans ces régions.

De la formation des auteurs à la production du papier...

Les besoins de l'éducation en manuels rédigés dans les langues de la région posent à leur tour le problème de la formation professionnelle des auteurs de manuels et du personnel de l'industrie du livre et des arts graphiques.

La modernisation de l'équipement des imprimeries, avec les problèmes financiers qu'elle implique, a également été discutée dans chaque réunion régionale, ainsi que les divers aspects du problème du papier: ni l'Asie, ni les États arabes, ni l'Afrique, ni même l'Amérique latine, ne produisent plus qu'une infime proportion du papier dont, selon toutes les prévisions, ils auront un besoin croissant. Le facteur qui restreint le plus les possibilités d'importation est celui des devises. Dans chaque région le développement d'une industrie régionale du papier et, en fin de compte, la production sur place de la matière première, semblent être la seule solution à long terme compatible avec les buts mêmes du développement. L'étude des moyens de production du livre débouche ainsi sur la recherche forestière visant à cultiver dans des régions où ils n'existent pas actuellement, des arbres à longue fibre propres à la fabrication du papier, et sur les moyens de financement initial de cette culture ainsi que de l'implantation des usines.

Absence d'infrastructure de distribution

Envisagé sous l'angle de la distribution, le problème de la promotion du livre dans la zone de pénurie se révèle tout aussi complexe. A cet égard ce sont peut-être l'Amérique latine et les États arabes qui mettent le mieux en lumière les difficultés et les remèdes possibles. Ce sont en effet deux zones possédant déjà, en plus d'une homogénéité linguistique relative, des littératures régionales. Mais dans l'un et l'autre cas la géographie rend difficile la circulation des livres à l'intérieur de la région. Aux problèmes de communications s'ajoutent les insuffisances du réseau de vente, limité aux grandes villes, et n'atteignant que rarement les faubourgs et encore moins les zones rurales. Les communications postales ne facilitent guère les choses, lorsque, par exemple, dans un vaste pays d'Asie, les frais d'affranchissement viennent doubler le prix d'une brochure. C'est toute l'infrastructure commerciale qui fait défaut : grossistes et détaillants, ainsi que le personnel expérimenté de librairie. Les bibliothèques, notamment les bibliothèques scolaires, dont le rôle est capital dans l'acquisition du goût de la lecture, et qui jouent dans le commerce du livre un rôle régulateur, sont en nombre beaucoup trop réduit. Ici encore se pose la question de la formation professionnelle des bibliothécaires, comme de la création ou du perfectionnement des bibliographies nationales, lui-même lié au dépôt légal et au régime du droit d'auteur.

Lorsqu'on en vient aux problèmes de circulation internationale du livre, des difficultés d'un autre ordre s'ajoutent à celles qui sont dues aux insuffisances de l'infrastructure du réseau de diffusion : droits de douane et autres taxes, restrictions dans l'emploi des devises, contingentement des importations, etc. ; mais aussi frais de port, et notamment coût élevé des transports aériens, souvent les seuls efficaces, étant donné la configuration géographique de certaines des zones de pénurie. Tous les rapports des réunions d'experts sont éloquentes sur les obstacles ainsi opposés à la libre circulation du livre.

La planification, nécessité du développement

Tous en fait aboutissent à des recommandations qui peuvent sembler quelque peu abstraites et théoriques, mais dont l'analyse de la réalité montre qu'elles sont les seules possibles : « Le livre

devrait constituer un élément soigneusement organisé et pleinement intégré du plan de développement général de chaque nation. C'est donc qu'une planification systématique s'impose à l'échelon national. » Ainsi s'exprime la réunion d'experts de Tokyo. Ce mot magique de planification n'a de sens que s'il s'accompagne de la définition d'objectifs précis ; c'est ainsi que chacun des quatre rapports invite les États membres de l'Unesco dans la région à se doter des organismes d'étude, de réflexion et d'action indispensables à l'élaboration d'un plan de promotion du livre et à sa mise à exécution.

Il est évident que des pays en voie de développement ne peuvent pas tout faire par eux-mêmes dans un domaine aussi complexe. Si chaque réunion d'experts leur recommande la création de conseils nationaux du livre, elle invite également l'Unesco et les organisations régionales ou internationales appropriées à les aider de diverses façons dans cette tâche. Nous retrouverons ces formes diverses d'aide internationale dans les chapitres suivants, chacun des quatre rapports consistant en somme en une récapitulation, axée sur le livre et ses problèmes régionaux, des moyens d'action dont doivent disposer de concert les gouvernements, les entreprises privées, les organisations professionnelles, et l'ensemble des organisations internationales du système de l'Organisation des Nations Unies.

La coopération internationale

Le Conseil économique et social intervient

Organe suprême de coordination des activités des Nations Unies dans les deux domaines que définit son nom, le Conseil économique et social s'est penché dès 1967 sur le livre en tant qu'« instrument indispensable de l'éducation, désormais reconnue comme un facteur essentiel du développement ». En 1971, après avoir examiné à sa session de printemps un rapport de l'Unesco sur *la promotion du livre au service de l'éducation*, il a adopté une résolution appuyant l'action de l'Unesco en faveur du livre et recommandant aux États membres diverses mesures propres à en faciliter l'exécution. Mais surtout cette résolution situe le développement du livre dans le cadre de la stratégie internationale du développement. Elle recommande instamment :

- « L'action d'une assistance internationale en vue de la réimpression et de la traduction ou de l'adaptation, sur place et à bas prix, dans les langues nationales des pays en voie de développement, des livres destinés à l'enseignement supérieur qui sont écrits et produits dans les pays développés. »
- « L'octroi d'une assistance financière et technique afin de créer dans les pays en voie de développement une infrastructure appropriée pour promouvoir la production de livres dans ces pays. »

Les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies

Dans chacune des réunions régionales d'experts sur la promotion du livre convoquées par l'Unesco, il a en effet été constaté qu'une aide financière serait indispensable à la mise en train de projets tels que l'implantation en Asie ou en Afrique de grandes imprimeries, d'usines de pâte à papier ou d'exploitations forestières susceptibles de fournir à ces usines une matière première de qualité appropriée à la fabrication de livres. Déjà la réunion de Tokyo suggérait en 1966 que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pourrait envisager de faciliter l'expansion de l'économie du livre dans les pays d'Asie. Les experts réunis à Accra en 1968 demandaient à la Commission économique pour l'Afrique d'examiner les mesures à prendre « pour faire dûment reconnaître les possibilités de l'industrie du livre en matière d'investissement » et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement d'étudier « la possibilité d'octroyer à l'industrie du livre des prêts à long terme et à intérêt peu élevé ». Chacune des réunions d'experts s'est félicitée des démarches entreprises par l'Unesco auprès de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) afin de rechercher des solutions au problème du manque de crédits pour l'achat de livres, et auprès du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) afin d'obtenir une réduction des tarifs douaniers concernant non seulement les livres, mais aussi le matériel nécessaire à leur production. Toutes ont également noté avec satisfaction les interventions répétées de l'Organisation auprès de l'UPU (Union postale universelle) en vue d'une diminution générale des tarifs postaux pour les envois de livres.

On trouvera ci-après des exemples de programmes financés par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement)

dans le cadre d'une campagne générale de promotion du livre. La Banque mondiale étudie actuellement un projet en vue de l'amélioration de l'enseignement primaire en Indonésie. Une de ses composantes sera la fourniture jusqu'en 1979 de tous les livres scolaires pour quatre matières de base, soit 138 millions de manuels coûtant environ 21 millions de dollars des États-Unis, dont 12,4 millions pour le papier et 1,4 million pour les autres fournitures importées et l'amortissement des machines. Ce projet, s'il est définitivement adopté, prendra la relève d'une aide effective fournie jusqu'en 1973 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE [Unicef]) et le Canada.

La coopération internationale a pris d'autres formes, notamment la participation à toutes les réunions régionales convoquées par l'Unesco, des grandes commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies, et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), laquelle a procédé à des études sur les possibilités d'exploitations forestières et de culture d'arbres dont la fibre se prêterait à la fabrication du papier. La FAO a également étudié l'utilisation d'autres produits que le bois pour préparer la pâte. Cependant ces études aboutissent à la définition d'immenses besoins en investissements: 265 millions de dollars pour l'Afrique entre 1961 et 1970, puis 473 millions entre 1970 et 1980. Pour l'Asie, un investissement annuel de 185 millions de dollars sera nécessaire si l'industrie du papier doit y correspondre aux objectifs fixés pour 1980.

A l'heure actuelle, il faut bien reconnaître que nous en sommes encore à la prise de conscience: les suggestions répétées que l'Unesco a portées à la connaissance de l'Association du transport aérien international (IATA) n'ont sans doute pas encore conduit à une réduction suffisante des tarifs de fret aérien pour les livres, mais le problème est posé et continuera de l'être. Chaque organisation internationale ou régionale est tenue au courant des diverses manières dont son activité peut être bénéfique au programme de promotion du livre. La composante « livres scolaires » ou « livres d'enfants » de chaque projet portant sur l'éducation ou l'alphabétisation est connue; tous les programmes d'aide soit du PNUD, soit bilatéraux, sont désormais en mesure de tenir compte de cet important aspect du développement.

Les organisations professionnelles

Un autre secteur de l'opinion mondiale qui a été sensibilisé aux besoins de la zone de pénurie est celui des organisations non gouvernementales des professionnels de l'édition et du livre, ainsi que de la profession enseignante. La plupart de ces organisations non gouvernementales sont nées dans les pays développés; l'Unesco s'est préoccupée de les voir prendre de l'importance et étendre leur action dans les pays en voie de développement, notamment afin d'y stimuler la formation professionnelle et d'y regrouper les bonnes volontés. Les organisations suivantes ont participé à l'une ou à l'autre, sinon à chacune des réunions d'experts sur la promotion du livre: Fédération internationale de documentation, Société internationale pour le droit d'auteur, Union internationale des éditeurs, Fédération internationale des PEN clubs, Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, Franklin Book Programmes, et Groupe international d'éditeurs scientifiques, techniques et médicaux. Chacune de ces organisations, à un titre ou à un autre, s'intéresse au livre et à la production littéraire et apporte sa contribution soit à la collecte des faits et à l'analyse des problèmes, soit à la diffusion de ces faits et de ces analyses parmi ses membres. Les efforts systématiques de l'Unesco, depuis une vingtaine d'années, pour encourager les organisations non gouvernementales à fonder des associations nationales dans les pays les moins évolués, ont abouti au cours de l'Année internationale du livre (voir chapitre VI) à une collaboration des plus étroites entre les organisations énumérées ci-dessus et plusieurs autres, notamment la Communauté internationale des associations de libraires, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs et la Fédération internationale des traducteurs.

Centres régionaux et conseils nationaux de promotion du livre

Afin d'appuyer, de coordonner et de stimuler les initiatives locales de promotion du livre, les réunions d'experts ont toutes recommandé la création de centres régionaux. C'est ainsi que la réunion de

Tokyo a pris note de l'existence à Karachi depuis 1958 d'un Projet régional pour la fourniture de textes de lecture en Asie méridionale.

Le Centre de Karachi

Ce centre, qui fait partie intégrante du Secrétariat de l'Unesco, avait initialement pour objectif de développer la production et la diffusion de textes de lecture rédigés dans les langues de l'Asie. Son action s'exerçait aux niveaux de la création (rédaction ou traduction) et de la formation du personnel pour l'impression, l'édition et la diffusion. Le *Catalogue des publications de l'Unesco* recense, dans sa première livraison et dans ses deux suppléments allant jusqu'à 1967, plus de cinq cents publications réalisées avec l'aide de ce centre, dans un nombre de langues asiennes fort impressionnant, bien qu'encore limité: ces langues sont, dans leur ordre alphabétique français, l'assamais, le bengali, le birman, le cingalais, le dhari, le goujrati, le hindi, le kannada, le kashmiri, le malais, le malayalam, le marathe, le népalais, l'ourdou, le pendjabi, le persan, le pushtu, le sanskrit, le sindhi, le tamoul, le télougou et le thaï. Les sujets varient du *Rôle de l'économie domestique dans le développement de la communauté* (en bengali) et de la *Préparation d'une cuisine saine* (en persan), à la traduction du *Contrat social* de Rousseau, en bengali, ou de Tolstoï, de Dickens et de Jack London en birman, et de Wells en tamoul. Le jour où l'édition dans ces langues de l'Asie sera en mesure de résoudre le problème des grands tirages, il est évident que les efforts déployés par le Centre de Karachi porteront largement leurs fruits, et que la littérature la plus variée deviendra accessible à des masses qui n'ont jusqu'ici eu accès qu'à la tradition orale.

La réunion d'experts de Tokyo a suggéré que le Centre de Karachi soit désormais chargé — et il l'est depuis 1969 — de l'exécution du programme de promotion du livre dans l'Asie du Sud. Parmi les moyens d'action du centre ainsi transformé figurent la recherche, la formation du personnel, les études portant sur la rédaction, la production et la diffusion des textes de lecture, les encouragements aux auteurs et aux éditeurs, la promotion des organisations professionnelles, l'expansion des bibliothèques et des services bibliographiques, et l'amélioration des méthodes de distribution. Il incombe également au Centre de Karachi de mettre au courant

les experts de l'Unesco ayant pour mission l'aide au développement des industries nationales de l'édition, de conserver une documentation sur la planification de la promotion du livre dans la région, et d'intensifier la formation et la recherche.

Le Centre de Tokyo

Un second centre a été constitué à Tokyo en 1969. Financé par le gouvernement japonais et l'Association des éditeurs japonais, il a concentré son action sur les arts graphiques. Parmi ses récentes réalisations on peut citer la création, en collaboration avec le ministère thaïlandais de l'éducation, de trois séries complètes de caractères (normal, gras et italique) de la langue thai. Chaque série comprend les 165 lettres de l'alphabet thai, ce qui donne une idée de la complexité du problème de l'impression de certaines langues d'Asie. Les matrices de ces caractères ont été fondues et remises au Ministère thaïlandais de l'éducation en 1971. Un travail analogue a été réalisé pour la langue lao. Par ailleurs le centre de Tokyo a envoyé des experts à des réunions régionales et fourni des services aux professionnels de l'édition en Asie, assurant notamment des cours de formation et de perfectionnement.

Le Centre latino-américain

Le gouvernement de la Colombie avait offert à la réunion d'experts de Bogota de fonder un centre régional du livre en Amérique latine. Celui-ci a pu commencer ses travaux en 1970. Son but essentiel est de « développer la production et la distribution du livre dans toute l'Amérique latine, y compris la promotion de la lecture, grâce en particulier aux programmes d'éducation nationale et à des systèmes nationaux de bibliothèques scolaires et publiques bien adaptés ». Parmi les nombreuses tâches qui lui ont été assignées, on peut citer l'harmonisation du marché du livre dans la région, la formation et le perfectionnement des professionnels du livre, la défense et, au besoin, l'assouplissement du droit d'auteur, les statistiques de production et de distribution, les recherches sur les habitudes et les niveaux de lecture et la qualité des publications, ainsi que sur le développement de la lecture ; la création des bibliothèques scolaires et la formation de leur personnel ; la création

d'organismes nationaux destinés à la promotion du livre ; enfin, l'établissement de la bibliographie courante des ouvrages rédigés en Amérique latine.

Un centre régional arabe

Une recommandation analogue a été faite pour les États arabes par la réunion d'experts du Caire de 1972. Un centre régional de promotion du livre sera installé au Caire et partiellement financé par le gouvernement égyptien. Outre des fonctions toutes proches de celles du Centre latino-américain, il convient de noter qu'il aura parmi ses objectifs l'enrichissement de la culture arabe, l'octroi d'une formation aux auteurs et aux traducteurs, en particulier à ceux qui écrivent pour les enfants ; et l'élévation des normes professionnelles de l'industrie du livre. L'aide du PNUD a été demandée pour le fonctionnement de ce centre.

La coopération régionale en Afrique

En ce qui concerne l'Afrique au sud du Sahara, la réunion régionale d'experts tenue à Accra (Ghana) en 1968 avait recommandé la création d'un ou plusieurs autres centres régionaux mais, à la différence de ce qui s'est passé dans les autres régions, elle n'avait pas indiqué dans quel pays ils devaient être établis. Un certain nombre d'États africains ont informé l'Unesco du vif intérêt qu'ils attachent à la coopération régionale en faveur du livre et plusieurs d'entre eux se sont déclarés prêts à accueillir un centre sur leur territoire. Des missions d'experts que l'Organisation a envoyées sur place ont estimé qu'il conviendrait de créer deux centres pour pouvoir répondre aux besoins de l'ensemble de la région en ce qui concerne principalement la formation professionnelle et la recherche dans les diverses branches de l'industrie du livre. Des consultations dans ce sens se poursuivent activement.

Les conseils nationaux de promotion du livre

Chaque rapport des réunions d'experts prévoit que les centres régionaux apporteront leur aide et leur appui à la constitution et au fonctionnement de conseils nationaux de promotion du livre. Ces organismes nationaux, largement représentatifs de toutes les professions intéressées, sont chargés de planifier la promotion du

livre et d'instaurer la plus étroite coopération entre les pouvoirs publics et le monde de l'édition. En 1972 une vingtaine de pays avaient créé des conseils nationaux ou s'apprêtaient à le faire.

Cependant il ne s'agit, ici encore, que d'un commencement, fort modeste eu égard à l'immensité des besoins. Selon un témoin particulièrement autorisé, le Nigérian S. J. Cooney, directeur adjoint de la Division de l'éducation au secrétariat du Commonwealth à Londres, « peu de ces conseils se sont réellement mis au travail. Beaucoup d'entre eux ne savent pas ce qu'ils doivent faire. Ils ignorent comment créer une industrie du livre ». Seule une formation intensive sur place, dans le milieu local, pourra, selon cet ancien membre africain du Conseil exécutif de l'Unesco, donner à l'industrie du livre l'impulsion vitale indispensable à son développement.

Les manuels scolaires

Les ressources de l'Unesco et celles du PNUD ont été systématiquement appliquées à la production des manuels scolaires dans les pays qui en ont fait la demande. En 1968, le Centre de Yaoundé avait imprimé en tout 10 manuels scolaires et 50 numéros de revues pédagogiques, ainsi que de nombreux livrets et affiches pour l'alphabétisation. Au Soudan, le PNUD et l'Unesco ont payé le traitement d'un expert et accordé des bourses de formation à l'homologue soudanais de cet expert, en vue de l'installation et de la mise en route des Presses universitaires de l'Université de Khartoum.

Un expert en programmes et manuels scolaires a dirigé de 1962 à 1969 la mise en train d'un vaste programme de distribution de manuels aux écoliers du Laos. Envoyé par l'Unesco et rémunéré par le PNUD, cet expert a tiré parti de toutes les ressources qui s'offraient à lui, celles du gouvernement laotien, de l'United States Agency for International Development (USAID) et des gouvernements amis, comme de celles des enseignants qu'il a formés à la rédaction de manuels appropriés à l'enseignement primaire. Faisant imprimer ces manuels soit sur place, soit dans d'autres pays d'Asie, il pouvait constater que fin 1968 plus de 2 705 288 exemplaires de 77 titres avaient été rédigés et imprimés soit à Manille ou à Ottawa, soit au bureau laotien des manuels scolaires.

Encouragement à la production intellectuelle

Comme en témoignent les exemples mentionnés plus haut, l'un des problèmes que doit résoudre toute mission de production des manuels scolaires est celui de leur rédaction par un personnel possédant l'expérience pédagogique indispensable et la connaissance du sujet enseigné, mais aussi capable de rédiger dans la langue de l'enseignement. De même, la production des livres d'enfants nécessaires dans tous les pays où le nombre des enfants scolarisés s'accroît très rapidement appelle la formation d'auteurs et de traducteurs. Ces traducteurs, tout autant que les auteurs, doivent pouvoir espérer faire carrière dans leur profession. A l'heure actuelle cela n'est pas le cas dans la plupart des pays de la zone de pénurie. Que ce soit en Asie, en Afrique ou dans les États arabes, on constate que soit en raison de l'absence d'une protection juridique adéquate du droit d'auteur, soit par suite du faible développement de l'édition, il est difficile à un écrivain utilisant la langue régionale ou locale de vivre de la rémunération de sa création littéraire. De même le traducteur doit bénéficier d'un statut lui garantissant ses droits moraux et matériels dans des régions où l'on constate un besoin criant de traductions tant scientifiques que littéraires. L'encouragement à la production intellectuelle, qui seul pourra permettre à ces régions de satisfaire un jour leurs besoins de lecture, présente plusieurs facettes — formation, protection et statut des travailleurs intellectuels; une des formes qu'il prend est la traduction, avec l'aide de l'Unesco, d'œuvres qui sans cette assistance auraient difficilement franchi les frontières linguistiques.

Des bourses pour les écrivains

Pour les auteurs, toute une série de bourses de voyage et d'étude ont été mises à la disposition de l'Unesco par le PNUD : de 1954 à 1971, de jeunes écrivains, dont un certain nombre de traducteurs, ont pu ainsi quitter leur pays pour aller en Europe et aux États-Unis s'initier à des méthodes de travail nouvelles pour eux. Des bourses ont ainsi été attribuées à des poètes, dramaturges ou rédacteurs de revues, de pays comme la Jordanie, la Syrie, l'Inde, le Viêt-nam, l'Éthiopie, la Côte-d'Ivoire et Madagascar. D'autres bourses ont

permis à de jeunes traducteurs d'étudier à l'étranger les méthodes de formation professionnelle des traducteurs et interprètes.

Ici encore cependant, et sans nier l'intérêt que présentent ces bourses de voyage, certains mettent plutôt l'accent aujourd'hui sur la nécessité d'une formation dans le cadre de la vie nationale. « Pour donner des résultats, écrit en 1972 un expert africain déjà cité, il faut à mon avis que la formation ait lieu dans le pays où elle est requise, parce qu'un nombre beaucoup plus grand d'individus pourront alors en bénéficier, parce qu'elle sera moins onéreuse et, surtout, parce que les cours seront plus appropriés du fait qu'ils se dérouleront dans le milieu local » (S. J. Cooney, *loc. cit.*).

La traduction des œuvres représentatives

L'action la plus spectaculaire de l'Unesco dans le domaine de la traduction concerne la mise en circulation, dans les langues où elles n'étaient pas encore disponibles, des œuvres représentatives. L'importance de cette tâche fut soulignée dès 1946 par le Liban, et l'Unesco chargée de la mener à bien. Il ne peut naturellement pas s'agir de tout traduire dans toutes les langues, et le programme des traductions s'est établi et réalisé selon les bonnes volontés, visant à combler certains vides parmi les plus évidents, souvent avec l'aide des gouvernements. C'est ainsi que les langues anglaise et française se sont enrichies de traductions des classiques arabes et iraniens, tandis qu'étaient traduites en arabe des œuvres aussi diverses que *L'esprit des lois* de Montesquieu et *La constitution d'Athènes* d'Aristote. Il est difficile de donner en quelques lignes une idée de la diversité et de la richesse des œuvres ainsi rendues accessibles en anglais et en français, œuvres italiennes ou turques ou hongroises, arabes et ibéro-américaines, birmanes et chinoises, coréennes, cingalaises et japonaises, indiennes, israéliennes, pakistanaïses, thaïlandaises, ou écrites dans les langues non russes de l'URSS. Aux œuvres classiques ou anciennes sont venues s'ajouter une collection d'auteurs contemporains écrivant dans des langues de petite diffusion, et une très intéressante série d'introductions aux littératures d'Asie.

Dans un monde où il devient de plus en plus difficile, pour ne pas dire impossible, de prétendre avoir tout lu, un tel programme ne saurait évidemment porter sur la totalité des œuvres trop peu connues. Rares sont d'ailleurs les titres traduits en anglais ou en

français qui atteignent de grands tirages. C'est cependant l'Unesco qui a permis que soit révélée à l'Occident l'œuvre du Japonais Kawabata. Impressionnante également est la liste des œuvres européennes traduites dans les langues de l'Asie, à laquelle il a déjà été fait allusion à propos du Centre de Karachi. Et si pendant longtemps ce programme n'a consisté qu'à combler, par tous les moyens dont on disposait, quelques lacunes dans les communications entre les peuples, l'Unesco a maintenant dressé, en collaboration avec les gouvernements de ses États membres, une liste provisoire d'œuvres représentatives de la littérature universelle, susceptible de guider le choix des traducteurs et des éditeurs. Mille cinq cents titres y sont proposés, groupés par langues, si bien que Christopher Marlowe y voisine avec Bwana Maïsaamu (Kenya), W. B. Yeats avec Mohammed Yassin (Nigéria), Chateaubriand avec Émile Cissé (Guinée) et Léopold Senghor avec Georges Simenon.

La protection des traducteurs

Stimuler et développer la traduction, dans un monde où chaque individu a vu affirmer son droit à la culture et au savoir, est ainsi devenu l'une des formes les plus perceptibles de l'encouragement par l'Unesco de la production intellectuelle. La traduction joue en effet un rôle éminemment important dans la perspective générale du développement. Comme le disait en 1963 Alberto Moravia, « il faudrait se souvenir de l'importance immense de la communication entre pays qui est déterminée presque exclusivement par les traductions ». En insistant sur l'importance croissante du rôle de la traduction, l'Unesco rappelle qu'il convient de considérer trois éléments fondamentaux : « i) le désir d'une nation d'exporter ses œuvres ; ii) le désir d'une nation d'avoir accès aux œuvres les meilleures des autres nations (cet élément prend une importance particulière lorsque l'on considère la situation des pays en voie de développement qui, en l'absence le plus souvent d'auteurs nationaux susceptibles d'écrire les ouvrages indispensables sur toutes sortes de sujets, notamment sur ceux qui ont trait à la science, à la technique et à l'enseignement, doivent et devront pendant bien des années encore recourir à la traduction) ; iii) l'interprétation des idées que favorise l'utilisation internationale des œuvres de l'esprit ».

En raison de l'importance ainsi soulignée de la traduction dans

le monde, l'Unesco avait inscrit à l'ordre du jour de la dix-septième session de sa Conférence générale (1972) la question de l'« opportunité d'adopter une réglementation internationale concernant la protection des traducteurs ». Cette décision faisait suite à des études prolongées sur les aspects techniques et juridiques de la protection des traducteurs, menées conjointement avec la Fédération internationale des traducteurs, la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, l'Union internationale des éditeurs, les Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété intellectuelle ; elle avait été prise après consultation des gouvernements. Il pourra en résulter une action normative visant à donner au traducteur un statut garantissant ses droits et prévoyant l'arbitrage en cas de contestation quant à la qualité ou à l'exactitude de sa traduction. Les traducteurs sont encore loin d'avoir un statut uniforme, même dans les pays les plus développés. On espère, en attirant l'attention sur les servitudes et les normes de leur profession, aider les pays en voie de développement à se doter rapidement d'un corps de traducteurs capables de faire bénéficier les populations, dans leur propre langue, de la science et de la littérature des autres pays.

La Conférence générale a souligné « le rôle éminemment important que joue la traduction dans la perspective générale du développement ». Elle a invité le Comité intergouvernemental du droit d'auteur et le Comité exécutif de l'Union de Berne à proposer des mesures en vue de rendre adéquate la protection nationale et internationale des droits des traducteurs. Elle a également demandé au Directeur général de lui présenter à sa dix-huitième session un rapport sur l'opportunité d'un instrument international en la matière. La question sera donc reprise, à la lumière de ces rapports, en 1974.

II La libre circulation des livres

La situation

Le programme d'ensemble de promotion du livre dans le monde, que l'Unesco a mis sur pied depuis 1964, synthétise et coordonne des activités diverses dont l'initiative remonte, dans de nombreux cas, à la création même de l'Organisation. Il convient à présent d'examiner certaines de ces modalités d'action relativement spécialisées, mais dont la convergence est apparue de plus en plus clairement dès que l'accent a été mis sur le livre comme instrument du développement.

La promotion de la libre circulation des livres figure parmi les toutes premières en date de ces activités spécialisées. Inscrite à l'Acte constitutif dans l'esprit de 1946, qui était celui de la lutte contre la barbarie fasciste, elle a vu au cours des années s'étendre sa signification, et se préciser les modalités de son application, au fur et à mesure que le développement prenait le pas sur la reconstruction des ruines de la guerre et le rétablissement des communications que celle-ci avait interrompues.

L'Acte constitutif de l'Unesco porte en effet la marque du choc psychologique des événements des années trente et de la deuxième guerre mondiale : il marque la réaction des peuples contre « les reniements de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine », et contre la volonté de substituer à cet idéal, « en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes ». C'est donc au nom du « plein et égal accès à l'éducation », de la « libre poursuite de la vérité objective » et du « libre échange des idées et des connaissances », que l'Acte constitutif annonce l'intention des gouvernements « de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples ». Des accords « pour faciliter la libre circulation des idées,

par le mot et par l'image », étaient prévus à cet effet. L'Organisation devait en outre faciliter « par des méthodes de coopération internationale appropriées l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie ».

Si ces dispositions de l'Acte constitutif répondaient avant tout dans l'esprit de ses auteurs, à des souvenirs récents, elles affirmaient également des principes permanents de démocratie et d'égalité entre les hommes, dont l'Unesco s'est fait un devoir d'aider l'application par les nouveaux États qui adhéraient à son Acte constitutif au fur et à mesure de la décolonisation. Qu'il s'agisse du livre ou de toute autre forme de publication, de matériel scientifique ou éducatif de toute sorte, ou d'information, son action a consisté tout d'abord à explorer les difficultés rencontrées dans leur libre circulation à travers les frontières, et d'informer sur ces entraves afin que les gouvernements puissent y porter remède.

Des obstacles de tout ordre

L'objectif à long terme étant la liberté absolue de circulation des idées et donc de leurs véhicules, publications, livres, films, etc., on est bien forcé de constater que des obstacles de tout ordre s'opposent encore à cette circulation. Sans parler de la liberté individuelle du choix de ce qu'on lira, que limitent par exemple certains aspects commerciaux de la circulation du livre, que dire des barrières douanières, des taxes à l'importation, du coût élevé des transports, enfin des mesures de protection de la propriété littéraire ? Le droit d'auteur lui-même a en effet été mis en cause par les pays en voie de développement comme une entrave à la diffusion du savoir. Non pas en tant que droit, que l'Unesco elle-même a pour mission de protéger, mais en tant que limitation au libre accès à la connaissance, pour des peuples souffrant d'une pénurie de devises : pénurie qui elle-même restreint parfois gravement le mouvement des publications d'un pays à l'autre.

L'Unesco étant une organisation intergouvernementale, son rôle en la matière a été défini par ce caractère même : elle a dû analyser d'une part le problème des entraves à la libre circulation, associer d'autre part les gouvernements à son analyse, et procéder par voie d'accords internationaux. Elle a attiré l'attention des gouvernements et des autres organisations internationales sur la façon dont ils

pouvaient faciliter les échanges de matériel d'information et d'éducation, et de matériel culturel et scientifique, en assouplissant des règles par eux imposées pour des raisons le plus souvent étrangères aux domaines de l'éducation et de l'information.

Si les accords internationaux et notamment le GATT ont sensiblement réduit l'incidence des tarifs douaniers en tant que barrières s'opposant à la libre circulation des livres, il n'en subsiste pas moins des taxes exigibles à la frontière, comme la taxe à la valeur ajoutée, dont les livres ne sont pas exempts. Le contrôle des changes, institué pour remédier à la pénurie de devises ressentie dans de nombreux pays, peut constituer un obstacle sérieux aux importations de livres lorsqu'il est appliqué de façon rigoureuse ou, dans certains cas, discriminatoire. Les restrictions à l'importation par le contrôle des devises étrangères continuent à jouer un grand rôle dans les pays en voie de développement, qui manquent des capitaux nécessaires à la satisfaction de leurs besoins les plus impérieux.

Parmi les obstacles mineurs mais tout de même gênants, il faut citer enfin les formalités consulaires — imprimés à remplir, certificats, etc. — généralement associées aux procédures de dédouanement des paquets à l'importation.

L'action internationale

L'Unesco a abordé successivement chacun de ces problèmes et ses efforts ont abouti à la conclusion d'un certain nombre d'accords internationaux visant à faciliter les échanges. Si bien qu'à l'heure actuelle les problèmes restant sans solution apparaissent sous leur vrai jour et font ressortir l'urgence et la complexité de la question du sous-développement comme principal obstacle à la libéralisation réelle des échanges.

Un premier accord international, adopté à Beyrouth en 1948 par la Conférence générale de l'Unesco, portait sur le matériel visuel et auditif et n'incluait pas les livres dans la liste des articles protégés.

L'Accord de Florence

L'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, dit « Accord de Florence » parce qu'il fut adopté dans cette ville en 1950 par la Conférence générale de l'Unesco,

exempte de droits de douane et de certaines autres taxes à l'importation, les livres, publications et documents, ainsi que certaines œuvres d'art, certain matériel visuel et auditif, les instruments et appareils scientifiques, et les objets destinés aux aveugles. Aux termes de l'accord, les États contractants s'engagent à accorder, dans la mesure du possible, les licences et les devises nécessaires pour importer les objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel. Pour certains livres, documents et publications, ils doivent sans aucune condition, accorder ces facilités. Les États contractants s'engagent en outre à poursuivre leurs efforts communs afin de favoriser la libre circulation des objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, à simplifier les formalités d'importation, et à faciliter le dédouanement rapide de ces objets. Le Secrétariat de l'Unesco est chargé des échanges d'informations entre les États contractants.

L'Accord de Florence a été suivi de plusieurs conventions douanières. Il est actuellement appliqué par 68 États. Une réunion d'experts gouvernementaux s'est tenue à Genève, en novembre-décembre 1973 pour rechercher une application libérale des dispositions de l'accord et une éventuelle extension de ces dispositions (par exemple par la voie d'un protocole additionnel) à de nouvelles catégories de matériel, notamment celles qui sont issues des progrès techniques réalisés depuis que l'accord a été adopté il y a plus de vingt ans.

En 1958, la Conférence générale adoptait deux conventions concernant, l'une les échanges internationaux de publications, la seconde les échanges entre États de publications officielles et de documents gouvernementaux. Il s'agit, dans le second cas, essentiellement d'opérations entre services officiels des gouvernements. Mais les dispositions de la première convention sont beaucoup plus larges, puisque les bénéficiaires des échanges peuvent être des institutions non gouvernementales de caractère éducatif, scientifique, technique ou culturel, sans but lucratif. Non seulement ces échanges sont, par définition, gratuits, mais les gouvernements peuvent confier soit à un service national, soit à des autorités centrales, la tâche de les faciliter en transmettant les publications aux organismes intéressés, de renseigner ces derniers sur les possibilités d'échanges, d'assumer dans certains cas les frais de transport. Sont prévues pour les échanges ainsi organisés, des facilités douanières allant jusqu'à l'exemption des droits de douane.

Le droit d'auteur : révision des conventions

Le droit d'auteur concerne l'Unesco sous un double aspect : d'une part « le droit de chacun à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur », de l'autre le droit qu'a toute personne « de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté ».

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention universelle sur le droit d'auteur, conclue en 1952 sur l'initiative de l'Organisation, le droit d'auteur est régi dans les relations internationales à la fois par la Convention de Berne (1886) et par la Convention universelle, la plupart des États ayant souscrit soit à l'une, soit à l'autre, et certains États ayant ratifié les deux. L'Unesco a non seulement joué un rôle primordial dans l'élaboration de la Convention universelle, mais elle a participé à son application et à son fonctionnement, et assuré le secrétariat du Comité intergouvernemental du droit d'auteur. Elle a aussi largement contribué à étendre la protection de la propriété intellectuelle, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Depuis plusieurs années les pays en voie de développement demandent des assouplissements au régime du droit d'auteur, afin de pouvoir plus facilement traduire et publier dans leurs langues des œuvres indispensables à leur enseignement. Une première tentative avait été faite dans ce sens à Stockholm en 1967, en vue d'une révision de la Convention de Berne, mais le Protocole de Stockholm avait été jugé inacceptable par les pays développés et n'avait donc pas été incorporé aux conventions. Il fallait sortir de l'impasse et aboutir à un accord de nature à faciliter la traduction des œuvres dans les langues des pays en voie de développement, sans léser les droits légitimes des auteurs des pays où l'édition est relativement prospère.

Deux conférences réunies à la Maison de l'Unesco en juillet 1971 ont tenté précisément de trouver des solutions à ce problème : elles ont étudié et adopté des amendements, l'une à la Convention de Berne et l'autre à la Convention universelle. Les nouvelles dispositions portent sur trois points.

Tout d'abord, les deux conventions formulent maintenant une définition des pays en voie de développement.

En second lieu, des aménagements ont été apportés aux articles régissant le droit de traduction. Jusqu'à présent un délai de sept ans devait s'écouler avant qu'il soit possible de traduire une œuvre dans une autre langue lorsque l'auteur ou ses ayants droit n'avaient pas conclu d'accord à cet effet. Un pays en voie de développement, désirant traduire dans sa langue nationale un ouvrage destiné à l'enseignement ou à la recherche, ne sera désormais tenu d'observer qu'un délai réglementaire de trois ans, lorsqu'il s'agit d'une langue dite d'usage général, comme l'anglais, l'espagnol ou le français. Ce délai est ramené à un an pour une langue d'usage non général. Mais dans chaque cas un délai supplémentaire de six mois est prévu pendant lequel l'auteur doit être avisé, afin qu'il soit en mesure de négocier avec un éditeur du pays qui demande la licence de traduction. Une rémunération équitable doit être versée à l'auteur pour cette traduction.

Enfin les conventions révisées prévoient que, si dans les cinq ans suivant la première publication d'un livre, celui-ci n'a pas été mis en vente dans un État contractant, tout ressortissant de cet État pourra obtenir une licence de reproduction afin de répondre aux besoins de l'enseignement scolaire et universitaire. Cette période est ramenée à trois ans pour les œuvres relatives aux sciences et à la technologie, et portée à sept pour les œuvres d'imagination.

D'autre part, on a reconnu le droit des pays les moins développés à « adapter leur degré de protection du droit d'auteur à leur niveau de développement culturel, social et économique », grâce à un assouplissement des règles concernant la protection par la Convention de Berne.

Création d'un Centre international d'information sur le droit d'auteur

De ces amendements aux deux conventions résulte un système fort complexe pour l'octroi des droits de traduction et de reproduction. Cette complexité est la rançon des efforts déployés pour diffuser plus largement la connaissance, dans un nombre croissant de langues et de régions. Aussi a-t-on estimé nécessaire de créer à l'Unesco, en 1971, un Centre international d'information sur le droit d'auteur, chargé de promouvoir le transfert des droits d'auteur aux pays en voie de développement. Il poursuit l'inventaire des

besoins de ces États en matière d'ouvrages et de droits ; il réunit les informations sur les conditions et les modalités d'utilisation de ces ouvrages ou de transfert de ces droits. Ces informations, ainsi que celles portant sur tous autres ouvrages que les titulaires de droits d'auteur seraient prêts à mettre à la disposition des États en voie de développement, seront communiquées régulièrement aux États membres, aux centres régionaux d'information sur le droit d'auteur, et aux organisations intéressées.

La création d'un Fonds international destiné à rémunérer les auteurs dont les ouvrages seront ainsi utilisés est à l'étude : dès sa quinzième session, la Conférence générale avait invité les États membres « à prévoir des crédits destinés à régler les droits d'auteur de leurs ressortissants dont les œuvres sont utilisées dans les pays en voie de développement ».

Si certaines concessions sont ainsi demandées aux auteurs, appelés à contribuer à l'aide internationale en cédant une part de leurs droits, il est certain, comme l'a fait remarquer M. Maheu, « que les facilités temporaires consenties en faveur d'un public défavorisé sont en définitive à l'avantage du créateur intellectuel dont elles sont de nature à étendre l'audience et par là à accroître le prestige et même, à plus ou moins brève échéance, le profit ».

Coopération avec les institutions spécialisées

Dans le domaine de la libre circulation, le rôle de l'Unesco ne se borne pas à informer les gouvernements et à faire appel, par l'information, aux bonnes volontés dans les États membres ; chacune des institutions spécialisées du système des Nations Unies, ou des autres organisations internationales qui sont concernées par les transports ou les barrières douanières, a été mobilisée dans la lutte engagée pour faciliter les échanges.

C'est ainsi que le GATT, à chacune de ses conférences, a reçu de l'Unesco des listes de matériel éducatif et scientifique, en vue d'une réduction éventuelle des tarifs. Par la suite, un certain nombre de pays ont accepté de réduire les tarifs applicables notamment aux livres, cartes et plans, au papier journal et à d'autres genres de papiers d'impression.

A chaque conférence de l'UPU l'Unesco reprend la question

des tarifs postaux applicables aux livres et périodiques. Pareillement des suggestions sont présentées aux réunions de l'IATA soit par les organisations membres soit par voie de mémorandum en faveur d'une réduction du coût des transports de livres. Des tarifs postaux préférentiels ont été obtenus de l'UPU, et, par exemple, en 1953 l'IATA avait réduit de 33 à 50 %, selon les zones géographiques, les taux du fret aérien pour les livres et certains imprimés.

Enfin les réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ont été pour l'Unesco l'occasion d'attirer l'attention sur les besoins spéciaux de l'éducation et pour demander l'étude de l'assistance financière que la CNUCED peut accorder aux pays en voie de développement pour leur permettre tant d'accroître la production ou l'importation de ce matériel que de favoriser le commerce du matériel éducatif et scientifique. L'Unesco étudie actuellement avec cette organisation une solution au problème des devises convertibles qui se pose aux pays défavorisés pour l'achat de publications, avant tout scientifiques et techniques, dans les pays plus riches.

III Promotion de la lecture

Plus d'un milliard de non-lecteurs

Tout livre suppose un lecteur : et si le livre et son lecteur sont des facteurs indispensables du développement, il faut bien constater qu'actuellement les analphabètes totaux sont au nombre de 870 millions et que, dans la population lisante adulte, les non-lecteurs sont estimés à 600 millions, ce qui représente une masse considérable d'êtres voués à la stagnation. Pour « réaliser graduellement l'idéal d'une chance égale d'éducation pour tous » et suggérer « des méthodes d'éducation convenables pour préparer les enfants du monde entier aux responsabilités de l'homme libre », l'Unesco a dû s'attaquer aux vastes problèmes de la scolarisation dans les pays en voie de développement et de l'alphabétisation partout où subsistent des adultes analphabètes ; elle doit également chercher à réduire le nombre de non-lecteurs dans les pays plus avancés. Cette promotion de la lecture constitue en effet l'autre face de la promotion du livre, auquel est consacré notre premier chapitre.

Le problème de l'analphabétisme

Le taux actuel de l'analphabétisme est un sujet de grave préoccupation dans les régions où précisément la production du livre est la plus faible. Le pourcentage des analphabètes dans le monde était évalué en 1970 à 783 millions, soit 34,2 % de la population adulte (quinze ans et au-dessus). Le lien entre analphabétisme et scolarisation apparaîtra si l'on considère qu'un minimum de quatre années de scolarisation au niveau élémentaire est nécessaire pour alphabétiser un enfant d'une manière définitive, à condition

bien entendu qu'il ait ensuite accès à des livres dans la langue qu'il sait lire et que les circonstances de son existence lui permettent d'en faire usage. Et même cette notion d'alphabétisation « permanente » est toute relative : l'enfant qui ne pratique pas la lecture et l'écriture perd rapidement ces facultés apprises à l'école. S'il a été alphabétisé dans une langue qui n'est pas celle de son milieu habituel, il oublie cette langue pour retomber dans l'analphabétisme.

La gravité de l'analphabétisme est illustrée par ce qui se passe en Afrique au sud du Sahara, Afrique du Sud exceptée. Sur 100 enfants nés par exemple en 1945, 21 sont morts avant cinq ans ; sur les 79 survivants, 38 sont entrés à l'école primaire, 16 ont fait quatre années d'études, ce qui, estime-t-on, leur assure une alphabétisation permanente ; 12 seulement sont parvenus en classe terminale après six années d'études. Sur 22 qui ne sont pas arrivés au stade de l'alphabétisation, 2 seulement ont suivi plus tard des cours pour adultes. Sur les 12 qui ont achevé leurs études primaires, 5 sont passés dans l'enseignement du second degré et un seul sur 200 (0,5 %) est parvenu à l'enseignement du troisième degré.

Une étude menée par l'Unesco montre que sur 5 350 000 enfants africains âgés de six ans en 1960, 77 %, soit 4 115 000, devaient être rangés parmi les analphabètes en 1969, à l'âge de quinze ans. Sur 6 millions atteignant l'âge de six ans en 1965, 75 %, soit 4 515 000, seraient des illettrés en 1974. La situation n'était guère meilleure dans les seize États arabes. En Asie et en Amérique latine, le pourcentage des illettrés se situe officiellement, selon les pays, entre 35 et 80 % de la population adulte. La tendance observée est l'accroissement du nombre des illettrés dans les pays à pourcentage élevé, et sa diminution dans ceux où le pourcentage est plus faible.

Scolarisation

Plus rapide que la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes, l'accroissement de la population mondiale tend à aggraver l'analphabétisme. Malgré les progrès réalisés depuis vingt ans, un peu moins de la moitié des enfants des pays en voie de développement ne sont pas scolarisés faute d'écoles, de maîtres, et de moyens de financement de l'éducation. L'action de l'Unesco et celle des organismes mondiaux et régionaux de financement

s'exercent en vue de la construction d'écoles et de la formation de maîtres, en même temps que de la production de manuels scolaires. Cependant les objectifs que propose l'Unesco à ses États membres pour la période 1973-1978 restent modestes : « obtenir que le nombre absolu des analphabètes ne soit guère plus élevé en 1980 qu'il ne l'était en 1970, renversant ainsi la tendance constante à un fort accroissement numérique de l'analphabétisme ». Si le chiffre de 783 millions d'analphabètes en 1970 n'était pas dépassé en 1980, le pourcentage de l'analphabétisme, sur la base des précisions démographiques, serait alors tombé de 34,2 % de la population adulte à 27,7 %.

L'alphabétisation des adultes

L'immensité du problème et la nécessité où se trouvent les pays en voie de développement de lutter sur tous les fronts à la fois sont soulignées par cette déclaration du président de la République-Unie de Tanzanie, Julius K. Nyerere, en 1964 : « Nous devons commencer par éduquer les adultes. Nos enfants n'auront pas d'effet sur notre développement économique avant cinq, dix ou vingt ans. Les attitudes des adultes, par contre, ont un effet immédiat. » Pour 34,2 % de l'humanité actuelle, soit près de 800 millions, l'éducation permanente consiste d'abord dans l'alphabétisation, suivie de la possibilité de lire grâce à la production et à la distribution de textes imprimés appropriés aux besoins de ce nouveau public. Ainsi s'est graduellement défini le concept d'alphabétisation fonctionnelle, visant à établir un lien concret et permanent entre l'alphabétisation des adultes et les circonstances de leur vie quotidienne, leur occupation productive dans la majorité des cas.

Les non-lecteurs

Dans les pays avancés où les statistiques révèlent un nombre relativement bas d'analphabètes, se pose un autre problème en un temps où l'accent est mis de plus en plus sur l'éducation permanente : celui des non-lecteurs. Leur existence est apparue au cours de récentes études sur les habitudes de lecture. C'est ainsi qu'en Italie, une enquête remontant à 1962 révélait que, sur

400 personnes appartenant à toutes les couches sociales, 31 n'avaient jamais lu de livres, et 129 n'en lisaient plus, ce qui représentait 40 % de non-lecteurs. En Hongrie en 1964, une autre enquête décelait 39,4 % de non-lecteurs, et en France une enquête de l'Institut français d'opinion publique révélait en 1967 que 53 % de 6 865 personnes interrogées ne lisaient jamais ou presque jamais de livres.

Les enquêtes l'ont démontré, la non-lecture n'est pas un phénomène de jeunesse. Beaucoup ont simplement perdu l'habitude de lire qu'ils avaient dans leur jeunesse. Il s'agit là d'une rechute dans ce qu'on a appelé l'« analphabétisme technique ». Sans entrer dans les raisons invoquées par ces non-lecteurs, ou décelées chez eux par les enquêteurs, on constatera que, dans une société en pleine évolution technologique et sociale, la non-lecture comporte non seulement une forme d'abdication culturelle, mais une renonciation à l'activité et au renouvellement de la pensée qui peut avoir de graves conséquences pour le corps social tout entier. Si la lecture est un facteur d'initiative intellectuelle et de progrès individuel, son absence ressemble fort à un refus du développement. Le non-lecteur a de faibles chances d'épouser son siècle.

Une action qui commence

Si la scolarisation des peuples en voie de développement s'est imposée dès le début comme une des priorités absolues du programme de l'Unesco, l'alphabetisation des enfants et des adultes a rapidement gagné en importance dans ce programme. Les objectifs sont à la fois immenses et limités : ne pas laisser augmenter le nombre total des analphabètes d'ici à 1980, en dépit de l'accroissement rapide du nombre des humains. Dans la plupart des pays en voie de développement il fallait tout créer pour atteindre ce but.

Transcription des langues non écrites

Alphabetiser suppose l'existence d'un alphabet, d'une langue écrite. Or de nombreuses langues africaines n'ont jamais encore été écrites ; elles sont parlées par des populations qu'il serait vain d'essayer d'alphabetiser dans des langues de grande communi-

cation, même africaines. Tant pour préserver leur patrimoine de tradition orale, pour retrouver et transmettre leur littérature populaire, que pour assurer l'alphabétisation de ces populations, les gouvernements des pays d'Afrique ayant récemment accédé à l'indépendance se sont vite préoccupés de la transcription de leurs langues non écrites — d'où doivent suivre la production de textes et de manuels dans ces langues et l'alphabétisation. L'Unesco est assez rapidement, eu égard aux dimensions du problème, parvenue à mettre en œuvre un programme d'études et d'utilisation des langues africaines. Après une réunion d'experts en 1964, à Ibadan au Nigéria, sur l'emploi de la langue maternelle dans l'alphabétisation, et une seconde en 1965 à l'Université de Legon au Ghana, le Conseil exécutif dégagait, dès mai 1965, certains principes et prévoyait un certain nombre de mesures. L'alphabétisation devait se faire dans la langue maternelle et se baser sur le vocabulaire et les structures grammaticales de celle-ci de préférence à toute langue étrangère. Les campagnes d'alphabétisation des adultes devaient fonder leur action sur les réalités de la vie africaine, la langue maternelle étant une réalité psychologique et culturelle fondamentale.

Aussi l'Unesco entreprenait-elle une triple action : a) préparation d'alphabets pour la transcription des langues non écrites ; b) production de matériel d'éducation, de lexiques et de textes de lecture dans ces langues ; c) formation du personnel indispensable à la promotion des langues africaines, particulièrement dans le cadre des campagnes d'alphabétisation.

La réunion d'experts tenue au Ghana en 1965 a jeté les bases du programme de transcription. Le nombre des langues non écrites est considérable : près de trente pour le seul Togo, avec ses deux millions d'habitants. Aussi les gouvernements doivent-ils eux-mêmes choisir officiellement celles qui seront transcrites et utilisées comme moyen d'alphabétisation et d'enseignement. Dès 1966, un groupe d'experts réuni à Bamako élaborait une transcription normalisée pour le haoussa, les langues mandé et notamment le bambara, le peul, le songhay-djerma et le tamasheq. L'établissement d'une transcription normalisée pour une seule langue fait appel à des linguistes expérimentés, et des études approfondies sont nécessaires pour établir la norme, doter la langue d'un alphabet approprié à son système phonétique, établir la grammaire, et dresser une liste de mots, puis éventuellement un lexique.

Production de livres dans les langues nationales

C'est ainsi qu'en 1969, 1970 et 1971 respectivement le Centre régional de documentation pour la tradition orale (CRDTO) établi en 1968 à Niamey réalisait successivement avec l'aide de l'Unesco un syllabaire et un manuel de lecture fulfude puis un dictionnaire élémentaire fulfude-français-anglais, pour servir à l'alphabétisation de communautés linguistiques et de régions géographiques du Cameroun, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Nigéria. Ce dernier ouvrage est le fruit d'une collaboration internationale entre spécialistes africains de plusieurs nationalités, anglais et français. Des universités britanniques, françaises, soviétiques et tchécoslovaques ont collaboré à l'établissement du vocabulaire et de la grammaire de langues parlées en Afrique et en Asie.

Déjà commencent à paraître les textes de lecture dans des langues tout récemment encore non écrites : le CRDTO et la Société africaine de culture ont publié, entre autres, des textes destinés aux adultes nouvellement alphabétisés en langue songhay et en langue haoussa.

Après une réunion d'experts sur la promotion des langues africaines comme instruments de culture et d'éducation permanente, tenue à Dar es Salaam en 1971, la Conférence générale était saisie lors de sa dix-septième session (1972) d'un plan décennal pour l'étude de la tradition orale et la promotion des langues africaines. Ce plan comporte notamment l'élaboration d'un matériel éducatif dans ces langues ; le financement en sera assuré par l'Unesco, le PNUD, les fonds de dépôt offerts par des États membres et par l'aide bilatérale.

La langue est conçue dans ces projets comme l'expression de l'expérience d'un peuple et la base de son développement futur : si l'accent est mis dans les plans africains sur les traditions orales, sur la conscience qu'une population a de son passé, cela n'exclut en rien l'acquisition par l'alphabétisation, des sciences et des techniques nécessaires au développement. Le plan de Dar es Salaam prévoit l'édition de tout un matériel pédagogique : a) livres de lecture à tous les niveaux et manuels scolaires destinés notamment à l'enseignement du calcul, des mathématiques, des sciences et des techniques ; b) grammaires pédagogiques et descriptives ;

c) dictionnaires et lexiques scientifiques et techniques ; d) traductions en langues africaines des œuvres de la littérature universelle.

L'alphabétisation fonctionnelle

Dès ses premiers pas l'Unesco s'est intéressée à ce qui fut longtemps appelé l'« éducation de base » — et deux de ses centres régionaux, celui de Patzcuaro au Mexique (Centre régional d'éducation de base pour l'Amérique latine, ou CREFAL) et celui de Sirs-el-Layyan en Égypte (Centre régional d'éducation de base pour les États arabes, ou ASFEC) ont acquis une longue expérience de la formation des maîtres rompus aux problèmes du développement en milieu rural et dans des conditions de vie très primitives. Le Congrès mondial de l'alphabétisation de Téhéran, en 1965, a attiré fortement l'attention sur les dimensions alarmantes du problème. Au cours des années suivantes, on a compris de plus en plus nettement que l'analphabétisme n'était pas seulement un problème éducatif ; l'alphabétisation est liée à la productivité et au développement économique, les économistes l'ont démontré. C'est pourquoi on a vu se développer la notion d'« alphabétisation fonctionnelle », autour de laquelle s'est organisé un Programme expérimental mondial, entreprise de grande envergure au financement de laquelle le PNUD coopère largement.

Une brochure de l'Unesco définit l'alphabétisation fonctionnelle comme « toute opération d'alphabétisation conçue comme une composante de projets de développement économique et social ». Alors que l'alphabétisation traditionnelle est une action isolée, et se caractérise par une approche extensive et diffuse, l'alphabétisation fonctionnelle considère l'analphabète en situation de groupe, dans une perspective de développement de la communauté dont il fait partie. L'acquisition de la lecture et de l'écriture y est liée à l'acquisition de connaissances utilisables dans un milieu donné.

Douze projets pilotes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dans le cadre du Programme expérimental mondial, tandis que l'idée d'alphabétisation fonctionnelle influence fortement les programmes nationaux d'alphabétisation.

Les responsables de chaque projet pilote sont amenés à concevoir expérimentalement et à forger leurs propres outils, y compris les textes éducatifs et de lecture et les manuels.

Les deux centres régionaux, ASFEC et CREFAL, ont été transformés en « centres régionaux d'alphabétisation fonctionnelle » et ont ainsi poursuivi dans cette optique nouvelle leur mission de formation des maîtres et de production de prototypes de matériel d'enseignement. Le livre en tant que source d'acquisition des connaissances utiles au développement est une des questions figurant au programme de l'ASFEC, où des groupes de travail et des séminaires sont consacrés à la préparation du matériel d'alphabétisation. Le CREFAL a organisé à Cuba, en 1972, un séminaire latino-américain d'alphabétisation des adultes qui a apporté de précieux enseignements. C'est par leur lente et persistante action en profondeur sur les maîtres chargés de la mise en œuvre de l'alphabétisation que ces deux centres se distinguent — comme aussi par le caractère expérimental de leurs méthodes d'enseignement.

Pour encourager l'habitude de la lecture

Si alphabétiser est un moyen de mettre les individus au service du développement, le développement ne doit pas pour autant cesser d'être au service de l'homme. Il ne faudrait pas que les considérations économiques, qui ont pu persuader certains de l'intérêt de la lecture et de l'écriture, fassent oublier que celles-ci ont une autre fonction, celle de libérer les esprits et de leur donner accès à la culture et à l'héritage humain tout entier. C'est pourquoi l'Unesco, si elle accorde aujourd'hui la priorité à l'alphabétisation fonctionnelle, comme moyen de lutte contre la misère, l'insécurité et l'injustice, se préoccupe du problème des non-lecteurs dans les pays avancés.

Un colloque organisé à Moscou en 1972, sur « Les livres au service de la paix, de l'humanisme et du progrès », a abouti sur ce point à des conclusions pratiques. « Le débat a fait ressortir la nécessité de mettre le livre au service de l'éducation permanente, entendue au sens large, accessible à tout homme de sa naissance à sa mort. » Le rapport du Directeur général sur ce colloque préconise la création, par l'Unesco, d'un corps international de spécialistes qui se mettraient à la disposition, sur leur demande,

des conseils nationaux du livre. Des moyens de stimuler le goût de la lecture dès les premières années de l'enfance y sont indiqués : par exemple développer le système des caisses circulantes de livres dans les écoles, organiser des concours de lecture, ou créer des passeports du jeune lecteur où sont enregistrés les livres effectivement lus. On y trouve des suggestions précises en vue d'intégrer le livre et les techniques audio-visuelles en un système culturel complexe de communication éducative.

Dans *La faim de lire*, ouvrage publié par l'Unesco, Ronald E. Barker et Robert Escarpit soulignent, comme l'avait déjà fait Richard Hoggart dans *The uses of literacy* (La culture du pauvre), à quel point la non-lecture est « un aspect, entre autres, des difficultés d'insertion sociale que rencontre le jeune adulte » : dans une très belle formule, ils rappellent que « le livre n'est un étranger que dans la mesure où certains hommes sont des étrangers pour d'autres ». Un programme y est esquissé en vue non seulement de « conduire le livre au lecteur », mais aussi de « conduire le lecteur au livre ». Certaines des modalités d'action qui y sont développées sont précisément celles qui, dans le vaste programme de l'Unesco, convergent autour du livre, notamment en matière de bibliothèques (voir chap. IV). Faire d'un homme un lecteur, c'est l'aider à s'exprimer, c'est l'arracher à la solitude. L'action sociale de la lecture consiste à créer autour du lecteur un cadre et en lui un langage qui le libèrent en lui permettant de communiquer. Des techniques d'animation et de groupe sont proposées comme remèdes à la non-lecture. De même que l'alphabétisation fonctionnelle arrache l'individu à la misère, la promotion de la lecture dans les sociétés industrialisées peut servir à humaniser une civilisation où l'individu a tendance à se sentir isolé dans un univers inhumain. Loin de se nuire les uns aux autres, les divers modes de communication modernes, lecture et audio-visuel, peuvent s'épauler mutuellement et aider à satisfaire « le besoin de savoir, de comprendre, de combiner et d'articuler les connaissances, de clarifier les idées, de préciser les opinions, qui est une des motivations les plus puissantes de la lecture ». Pour diminuer le nombre des non-lecteurs — c'est là une des conclusions du colloque de Moscou — il faut en somme poursuivre chez les adultes l'effort d'éducation et de libre discussion des idées : notamment introduire des programmes de littérature, de philosophie et de sciences sociales dans la formation des techniciens, multiplier les points de vente

et de diffusion des livres, développer les bibliothèques et les groupes de discussion au niveau du village ou du quartier.

Ainsi scolarisation, alphabétisation et promotion de la lecture font-elles partie d'un seul et même projet : promouvoir l'homme par le livre.

IV Bibliothèques, archives et documentation

Partout où l'Unesco a réuni des experts en vue de mettre au point des programmes de promotion du livre et de la lecture, ceux-ci ont été unanimes à recommander le développement des bibliothèques, et plus particulièrement de celles dont le rôle social et éducatif est le plus immédiat, les bibliothèques scolaires et universitaires et les bibliothèques publiques. Dans la conception moderne de ses fonctions, la bibliothèque contribue activement à donner le goût de la lecture, elle est un des éléments indispensables de la lutte contre l'analphabétisme aux niveaux de la lecture fonctionnelle et de la postalphabétisation. Plus l'économie d'une communauté est pauvre, plus grand y est le besoin de bibliothèques comme centres de promotion de la lecture. Aussi le programme de l'Unesco relatif aux bibliothèques, aux archives et à la documentation a-t-il reçu une nouvelle impulsion grâce aux travaux entrepris pour la scolarisation et l'alphabétisation. Les bibliothèques ont également un rôle capital à jouer dans la reconversion des non-lecteurs.

Documentation, bibliothèques et archives sont maintenant les trois aspects principaux d'un département du Secrétariat, fondé en 1967 pour coordonner et systématiser des actions, entreprises certes dès la fondation de l'Organisation, mais qui avaient évolué avec la maturation de celle-ci, les transformations des techniques, et l'analyse des besoins tels qu'ils apparaissent dans le monde profondément changé des années soixante.

L'une des premières activités de l'Unesco en matière de bibliothèques a consisté à favoriser la reconstitution des bibliothèques détruites par la guerre de 1939-1945, de diverses manières : achats de livres, échanges internationaux, aide à la restauration de volumes endommagés, etc. Même si cette activité a perdu progressivement de son importance, l'Unesco n'en poursuit pas moins des efforts dans ce sens, par exemple en contribuant à la

restauration des ouvrages anciens détériorés par les brusques inondations de Florence en 1966, et en coordonnant l'aide internationale en ce domaine.

Mais c'est surtout dans les pays déshérités qu'elle travaille aujourd'hui pour les bibliothèques. Dans un grand nombre d'entre eux tout est à faire — aux niveaux des bibliothèques nationales, des bibliothèques universitaires et techniques, des bibliothèques scolaires, et encore plus à celui de la lecture publique. Il faut construire ou adapter les locaux, constituer les fonds par des achats appropriés de livres, former le personnel à son rôle d'animation autant que de conservation. Enfin il est nécessaire de s'occuper des usagers mêmes des bibliothèques, et, comme on l'a fait dans certains projets pilotes, de créer l'habitude de la lecture.

Le développement étant un tout, les pays déshérités ont à se doter de tous les moyens d'accès à l'information, notamment à l'information scientifique et technique, sociale et économique : aussi le rôle essentiel pour la culture et la vie économique, de la documentation et des archives est-il lié à celui des bibliothèques. On retrouve ici les mêmes problèmes — de moyens techniques, de locaux, de personnel qualifié. Les besoins des pays en voie de développement se font sentir sur la totalité du front de la documentation et l'Unesco s'est attachée à les aider à les satisfaire par un programme d'organisation et de formation.

Formation des bibliothécaires

La formation des bibliothécaires pour les pays ayant récemment accédé à l'indépendance a été considérée comme prioritaire dès les débuts de l'Unesco. Les conditions et les méthodes de cette formation ont été étudiées avec soin, comme en témoigne le numéro de juillet-août 1968 du *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques* : convient-il de la donner dans les pays les plus évolués, ou de la faire sur place, dans le pays directement concerné et dans les conditions de vie pratique qui attendent le bibliothécaire ? Il a paru préférable d'assurer dans la région même où ils seront appelés à exercer leur profession « la complète formation des cadres supérieurs des bibliothèques africaines » (Stage d'études sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique, Ibadan, Nigéria, 1953). C'est ainsi que l'Unesco a fondé en 1962,

en accord avec le gouvernement du Sénégal, un Centre régional de formation de bibliothécaires, qui en 1967 est devenu un institut de l'Université de Dakar. Pendant les trois premières années, ce centre a formé 64 bibliothécaires de 18 pays francophones d'Afrique.

L'aide renouvelée du PNUD à partir de 1972 a permis de mettre en route un programme de formation d'archivistes à la même école. En Afrique orientale, l'Unesco, toujours avec l'aide du PNUD, a contribué à la création en 1967, à Kampala, d'une école de bibliothécaires qui a également bénéficié de l'aide bilatérale intensive de plusieurs pays. Cette école décerne des diplômes et des certificats aux étudiants des pays d'Afrique orientale. En 1971 à la Jamaïque une autre école s'est ouverte à Mona, campus de l'Université des Indes occidentales, pour la formation des bibliothécaires de la région des Caraïbes.

Si la formation sur place est considérée comme essentielle à tous les niveaux pour que les bibliothécaires s'insèrent utilement dans leur communauté, les échanges de professeurs et d'élèves et les voyages de formation et d'étude n'en sont pas moins recommandés par les spécialistes. Aussi l'Unesco a-t-elle organisé sur une base régionale ou internationale des cours spécialisés pour bibliothécaires (par exemple, au Honduras en 1970), ainsi que des stages d'études visant à compléter la formation professionnelle. On a déjà cité celui d'Ibadan, qui a largement contribué à lancer le programme africain de développement des bibliothèques publiques. Un second stage consacré au même sujet, a eu lieu à Enugu, dans le Nigéria oriental, en 1967.

Les bourses d'études sont un autre moyen d'action. Dans le *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques* on en relève, pour la période 1946-1966, 75 pour l'Afrique, 106 pour l'Asie, et leur nombre pour l'Amérique latine, ou pour les Antilles après 1960, ne le cède en rien à ces chiffres. Les boursiers peuvent ainsi ajouter à leur formation sur place les voyages et les stages dans des bibliothèques des pays les plus avancés.

Enfin des stages d'études ont été prévus pour ces boursiers dans des pays développés : c'est ainsi qu'au Danemark, en 1967 et 1968, deux stages ont été organisés à l'intention de professeurs de bibliothéconomie ; ont assisté au second 15 boursiers choisis par l'Unesco et venus d'Argentine, du Brésil, de Cuba, d'Égypte, du Ghana, de la Guyane, de l'Inde, de l'Irak, de la Jamaïque, de la Malaisie, du Nigéria, des Philippines, du Samoa-Occidental, de la Répu-

blique-Unie de Tanzanie et de Thaïlande. Les cours ont duré du 1^{er} août au 27 novembre et ont été suivis de stages à Paris et à Londres jusqu'au 4 décembre.

A Moscou, du 28 septembre au 23 décembre 1970, un cours auquel ont assisté environ 25 participants a été organisé et dirigé en collaboration entre l'Unesco, l'ONUDI et les autorités soviétiques, pour former les spécialistes de l'information industrielle et des documentalistes des pays en voie de développement de langue anglaise.

Des cours analogues ont eu lieu dans la même ville chaque année à l'intention des spécialistes de langue française, espagnole, et, de nouveau, anglaise.

Les autorités japonaises ont de leur côté organisé, en collaboration avec l'Unesco, en 1970, un cours de formation sur les techniques modernes de la documentation pour des spécialistes de la documentation en Asie (10 à 15 participants). Ce cours a été renouvelé en 1972.

D'autres gouvernements, notamment ceux de la République fédérale d'Allemagne, l'Argentine, l'Espagne et la Hongrie, ont aussi collaboré avec l'Unesco à l'établissement de programmes analogues.

Création de bibliothèques

Parallèlement à ces efforts de formation à tous les niveaux, l'Unesco s'est appliquée à créer des bibliothèques publiques ou spécialisées dans les régions où le besoin s'en faisait le plus vivement sentir. Les créations les plus hardies ont été celles de bibliothèques publiques pilotes, à New Delhi en 1951, à Medellin en Colombie en 1954 et à Enugu en 1959, le lancement d'un projet pilote de bibliothèques scolaires au Honduras en 1968 et, la même année, la constitution d'un réseau de bibliothèques à Sri Lanka. Il s'agissait de mettre en place des bibliothèques dans des villes où elles faisaient défaut et d'habituer le public à s'en servir. Si l'expérience n'a pas rencontré tout le succès espéré, elle a permis d'étudier le problème de plus près et de rechercher les meilleures méthodes d'implantation ainsi que de liaison avec la population. En particulier dans toute initiative nouvelle en matière d'éducation patronnée par l'Unesco et quel qu'en soit le niveau, on met désormais l'accent sur sa composante « bibliothèque » : les nombreuses écoles normales supé-

rieures créées en Afrique depuis 1960 ont chacune leur bibliothèque. De même les bureaux régionaux de l'Unesco accordent une place importante à la documentation ; et chaque centre national établi par l'Unesco et par un gouvernement constitue une bibliothèque spécialisée dans les sujets dont il s'occupe. Ces derniers temps, les gouvernements des pays tant industrialisés qu'en voie de développement ont reconnu la nécessité d'intégrer la planification nationale des services de documentation, de bibliothèque et d'archives dans leurs programmes de développement économique et social, afin de mettre à la disposition de tous les membres de la communauté les informations et la documentation dont ils ont besoin à des fins d'étude et de recherche ou en vue de lectures récréatives. Signalons enfin qu'en quelques années, des centres de documentation nationaux scientifiques et techniques ont été créés dans des pays tels que le Brésil, la République arabe d'Égypte, les Philippines et la Yougoslavie. Dans ce domaine, des projets récents et en cours comprennent les centres nationaux de documentation scientifique et technique en Bolivie et en Grèce, un centre de documentation technique à l'Institut des normes et de la recherche industrielle en Iran, un centre de documentation au Ministère des affaires étrangères du Soudan, d'importants projets pour l'établissement d'un centre national de documentation au Maroc et un centre d'information technologique en Bulgarie. En Argentine, les services d'information de l'Institut de technologie du textile ont été mécanisés.

Les missions d'experts chargés de conseiller les autorités nationales sur l'organisation et le développement des bibliothèques constituent une aide particulièrement appréciée, qui se poursuit de façon spectaculaire depuis les années cinquante : rien que pour les bibliothèques, la documentation et les archives, on en dénombre 39 en Afrique et 68 en Asie entre 1946 et 1966 (la plupart après 1955). Le nombre de ces missions n'a pas diminué pour la période 1967-1971 et leur longueur a plutôt tendance à augmenter. Organiser des cours spéciaux pour documentalistes en Algérie, établir un plan de mécanisation des catalogues à la Bibliothèque nationale du Caire, ou formuler des recommandations en vue du développement à long terme des bibliothèques publiques et scolaires en Éthiopie, ou au Libéria, aux Bahamas, en Équateur, etc. représentent quelques-unes de leurs activités.

Le Comité consultatif international de la documentation, des bibliothèques et des archives

En 1967, comme nous l'avons signalé, l'Unesco regroupait dans un nouveau département de son Secrétariat un certain nombre d'activités menées jusque-là au sein de plusieurs unités. Le but de cette réorganisation, étudiée pendant les deux années précédentes par l'auteur de la présente brochure en consultation avec le Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie, était de concentrer, puis d'étendre les moyens d'action de l'Unesco sur le vaste domaine défini par les trois termes documentation, bibliothèques et archives. L'ancien Comité consultatif international voyait en 1967 sa compétence élargie à l'ensemble des problèmes étroitement connexes de la documentation, des bibliothèques et des archives ; le nombre de ses membres était porté de douze à dix-huit en 1971, eu égard à l'extension de ses compétences. Comme son prédécesseur, ce comité consultatif était placé dès 1967 sous la présidence de Julien Cain (France). Il se voyait chargé de conseiller le Directeur général sur l'ensemble des questions relatives à la documentation. A sa session de 1971, le comité a souligné combien il était urgent de créer dans les pays en voie de développement l'infrastructure indispensable à l'exécution de tous les programmes de documentation, et notamment à la définition de normes minimales pour les services de bibliothèque en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Parmi les sujets devant bénéficier d'une haute priorité dans les programmes, il a placé en tête la formation du personnel.

Les bibliographies

Partout où l'on souhaite développer la production du livre, on insiste sur l'importance des bibliographies : la publication régulière d'une bibliographie nationale est un moyen de contrôle et d'information indispensable aux éditeurs autant qu'aux chercheurs. Sans cet outil de travail, aucune industrie du livre ne peut vraiment se développer, aucun système de bibliothèques ne peut fonctionner efficacement. L'organisation des bibliographies nationales est

étroitement liée à celle des bibliothèques nationales, et, à l'un de ces titres, l'Unesco a envoyé des experts dans plusieurs pays : au Brésil en 1954, au Pakistan en 1956, en Côte-d'Ivoire de 1962 à 1966, en Mauritanie en 1971, en République populaire du Congo en 1971 également, etc.

Il s'agit là d'organiser à l'échelon national des services minimaux dont doit dépendre toute activité bibliographique ultérieure, nationale ou internationale. Les volumes quinquennaux, *Les services bibliographiques dans le monde*, publiés par l'Unesco, récapitulent les résultats d'une enquête permanente sur les travaux bibliographiques nationaux exécutés dans les États membres. Les résultats annuels de cette enquête sont publiés régulièrement dans le bulletin trimestriel *Bibliographie, documentation, terminologie*. En outre les organisations non gouvernementales scientifiques et culturelles ont, avec l'aide de l'Unesco, établi des bibliographies spécialisées par matières, dont la plupart paraissent régulièrement. Les limites de cette activité sont difficiles à tracer, car elle déborde largement la promotion des bibliothèques et de la bibliographie pour se ramifier dans toutes les disciplines scientifiques auxquelles s'intéresse l'Unesco, des sciences exactes et naturelles aux sciences sociales, de l'éducation à la culture et à l'information. On retrouve ces nombreuses bibliographies, et des ouvrages de méthodologie et d'enseignement de la bibliographie, dans la liste des publications de l'Organisation. Par ces ouvrages, l'action de l'Unesco pour le livre s'exerce de façon constante et efficace chez tous les chercheurs, tous les enseignants et tous les professionnels du livre.

Automatisation

Alors que de nombreuses recherches en matière de documentation s'effectuent dans toutes les parties du monde, une meilleure information sur ces recherches et leurs résultats est de la plus grande utilité.

Aussi l'Unesco a-t-elle entrepris d'instituer un Système international d'information sur les recherches en matière de documentation (ISORID) en commençant par établir un registre international des projets et comptes rendus de recherches et en se préoccupant de mettre à la disposition des États membres, des institutions et des spécialistes intéressés tous les renseignements obtenus. Pour

assurer le succès de ce système, la plupart des États membres ont désigné une ou plusieurs institutions nationales qui ont été appelées centres nationaux de transfert de l'information (CNTI).

Les renseignements ainsi recueillis sont communiqués au service de documentation automatique de l'Unesco (CDS) qui, créé en 1971, a pour principales fonctions : de traiter, d'emmagasiner et de diffuser des données sur les documents et publications de l'Unesco et de fournir des documents courants et des documents d'archives sur microfiches ou en agrandissements ; de servir de projet pilote permanent de démonstration et de formation professionnelle en matière d'application d'un matériel moderne et d'une technologie perfectionnée aux problèmes du traitement de l'information.

En 1971-1972, il a traité plusieurs milliers de documents et publications dûment indexés. Il fait également fonction de centre de démonstration et d'initiation pour les documentalistes et spécialistes de l'information, en particulier ceux des pays en voie de développement, en matière d'application des systèmes et de la technologie moderne au traitement de l'information. Le service verra ultérieurement ses fonctions étendues au traitement de publications et de documents extérieurs, en ce qui concerne notamment le domaine de l'éducation.

Normalisation

L'action de l'Unesco dans le domaine de la documentation, des bibliothèques et des archives vise une double intégration : d'une part, dans chaque programme national ou régional, une intégration de ces divers services entre eux, et avec les plans de développement nationaux ou régionaux, particulièrement en ce qui concerne l'éducation et les livres ; d'autre part, une intégration aussi complète que possible avec les programmes internationaux relatifs à la documentation, aux bibliothèques et aux archives.

Pour parvenir à ces buts, une normalisation des données de base est nécessaire : la terminologie du domaine de la documentation, les données statistiques doivent être universellement comprises et comparables. On retrouve donc dans le programme de l'Organisation, à l'occasion des études entreprises sur l'amélioration des services nationaux et internationaux et de la diffusion des informations, cette préoccupation de la normalisation des termes et de

la statistique visant à faciliter au maximum informations et échanges. Tous les projets pilotes sur le développement des bibliothèques ou de la documentation, tous les stages de formation comportent cette composante de la normalisation, sans laquelle une coopération efficace entre les peuples serait plus difficile. Services de bibliothèque et d'archives, bibliographies nationales sont invités à se doter d'outils statistiques et terminologiques mutuellement compatibles. Pour sa part le Secrétariat a entrepris, en vue d'automatiser sa propre documentation, des travaux qui comportent une normalisation rigoureuse de la terminologie et des statistiques. De ce fait il peut servir de modèle et de centre de formation avancée pour les bibliothécaires des États membres.

V Rôle de l'Unesco en matière de publications

Pourquoi l'Unesco édite

Le Secrétariat chargé de mettre en œuvre le programme adopté par la Conférence générale est appelé à exécuter, dans les différents domaines de la compétence de l'Unesco, un grand nombre de projets, à organiser des réunions, à travailler à l'élaboration de conventions, recommandations, déclarations, bref à prendre en matière d'éducation, de science, de culture et d'information, des initiatives de tout ordre qu'il doit, pour leur donner une pleine efficacité, faire largement connaître. Or si la presse, la radio, la télévision, le cinéma ont un grand rôle à jouer à cet égard, l'imprimé est un instrument fort efficace par son caractère durable et son coût relativement peu élevé, que l'Organisation met depuis longtemps au service de la diffusion des idées et des connaissances. C'est la condition indispensable d'une action vaste et profonde, s'exerçant à l'échelle mondiale.

Tantôt il s'agit d'atteindre des spécialistes — éducateurs, hommes de science, bibliothécaires, sociologues, musicologues, journalistes, techniciens des moyens audio-visuels, etc. — qui peuvent ainsi bénéficier d'informations, notamment dans les pays en voie de développement, se tenir au courant des réalisations accomplies hors de leur pays d'origine, échanger des points de vue, sans parler du rôle de relais que ces diverses catégories professionnelles sont appelées à jouer en raison de l'influence qu'elles exercent et des milieux qu'elles touchent.

Tantôt — et cette tendance s'accroît — les publications débordent le cadre limité des spécialistes. Il est certain que des problèmes aussi vitaux que ceux de la lutte contre l'analphabétisme, de l'environnement, du développement, pour nous en tenir à ces exemples, doivent être exposés à des publics aussi vastes que possible : il faut d'ailleurs, en ce domaine, tenir compte des goûts,

de la culture, des traditions, des résistances, d'un grand nombre de facteurs qui ne rendent pas toujours la tâche aisée.

Comment l'Unesco édite

Diffuser un message, répandre des informations, tel est son but primordial qui laisse au second plan les normes commerciales habituelles et les considérations de profit. Aussi, tout en tenant compte du rapport entre le prix de revient d'une publication et l'importance de l'objectif à atteindre, l'Unesco sort-elle des ouvrages qui coûtent souvent plus cher qu'ils ne rapportent (c'est d'ailleurs parfois le cas des presses universitaires).

Quand elle s'adresse à des spécialistes — c'est encore ce qui se passe le plus souvent — l'Organisation utilise l'anglais, l'espagnol et le français. Mais pour atteindre le grand public, elle ne peut se contenter de ces trois langues et doit envisager la conclusion de contrats avec des éditeurs locaux ou régionaux, en leur assurant éventuellement une garantie financière. Enfin, de nombreux ouvrages sont préparés et publiés sous les auspices de l'Unesco par différentes organisations non gouvernementales.

Qu'édite l'Unesco ?

Opérant dans une perspective mondiale, l'Unesco est particulièrement bien placée pour entreprendre, en s'adressant aux gouvernements de ses États membres, des ouvrages de référence riches en faits et dont — au demeurant — aucun éditeur commercial ne serait en mesure de se charger.

Répertoires, catalogues, inventaires de travaux de recherche, listes de centres spécialisés, etc., constituent des instruments de travail indispensables aux spécialistes, dans toutes les disciplines.

Autre catégorie d'ouvrages publiés par l'Unesco à l'intention des spécialistes : ceux qui apportent à des catégories professionnelles déterminées des idées, des connaissances, des résultats de recherche, etc., d'un intérêt professionnel et technique incontestable.

Une troisième catégorie d'ouvrages s'adresse au grand public, à des niveaux d'ailleurs variables, pour le sensibiliser aux thèmes qui entrent dans les préoccupations de l'Unesco.

D'autres publications sont plus directement axées sur les travaux de l'Organisation et l'exécution de son programme.

Enfin, sous une dernière rubrique on pourrait ranger l'ensemble des textes officiels qui fournissent à ceux qui travaillent au sein de l'Unesco ou en liaison avec elle des informations sur les activités de ses différents organes.

Quelques exemples

L'*Annuaire statistique de l'Unesco*, qui contient des données sur la population, l'éducation, les livres, les bibliothèques et les musées, les journaux et les périodiques, les films, la radiodiffusion et la télévision dans quelque 200 pays, offre un exemple typique de la première catégorie des publications. *L'éducation dans le monde*, avec ses cinq volumes, est un monument du même genre, qu'on retrouve dans de nombreuses bibliothèques.

Autre exemple: l'*Index translationum*, bibliographie annuelle des traductions réalisées dans le monde. Lorsque l'*Index* fut entrepris en 1950, il recensait 8 750 titres; il en est aujourd'hui à sa 23^e édition, fournit des renseignements concernant 41 322 titres et 73 pays, et permet de répondre à des questions de ce genre: Quel pays publie le plus grand nombre de traductions? Quels sont les écrivains le plus souvent traduits? En combien de langues ont été éditées la Bible, ou bien les œuvres de Lénine?

Signalons enfin qu'un autre ouvrage très demandé est *Études à l'étranger. Bourses et cours internationaux*, dont la 19^e édition contient des renseignements pour les années universitaires 1972-1973 et 1973-1974.

Depuis quelques années, l'Unesco s'est lancée dans la production de cartes scientifiques sur le plan international. Chaque pays met sur pied, selon ses méthodes propres, des cartes et des atlas. Mais l'*Atlas géologique du monde* constituera la première tentative concertée pour dresser une carte géologique selon une terminologie internationale normalisée qui pourra être comprise en tous les points du globe.

Dans la catégorie des autres publications à l'intention des spécialistes, nous insisterons particulièrement sur le *Manuel pour l'enseignement des sciences* dont une nouvelle édition complètement révisée vient de paraître. L'histoire de cet ouvrage destiné essen-

tiellement aux maîtres et tiré à environ un million d'exemplaires remonte à *Suggestions for science teachers in devastated countries* qui connut un succès énorme non seulement dans les pays dévastés, mais également dans les régions jusque-là dépourvues de matériel pour l'enseignement des sciences. La seconde édition de cet ouvrage, publiée en 1956, devint la première du *Manuel pour l'enseignement des sciences*, lequel a été réimprimé de nombreuses fois et compte aujourd'hui 34 éditions en 26 langues. Compilation d'idées originales fournies par des enseignants de nombreuses régions du monde, cet ouvrage propose des expériences faciles à réaliser avec un matériel simple ou des moyens de fortune.

D'autre part, publié sous le titre *Apprendre à être*, le rapport de la Commission internationale sur le développement de l'éducation doit paraître en 21 langues au moins, des négociations étant en cours pour 8 autres. C'est dire la diffusion dont bénéficiera cet ouvrage qui repense tous les problèmes de l'éducation.

L'*Étude sur les tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines*, dont la première partie a été publiée en 1970 et dont la seconde est en préparation, a été entreprise dès 1965 par des savants de renommée mondiale. Cette œuvre monumentale tend à dégager, selon la formule de Claude Lévi-Strauss, « les voies où pourront s'engager les sciences de demain ».

Entrent aussi dans cette catégorie, de nombreuses publications relevant des sciences sociales et de l'éducation, les savants comptes rendus de congrès et de colloques scientifiques, les ouvrages destinés aux bibliothécaires ou aux spécialistes de l'information, ainsi que les études orientées vers l'action sur le terrain, tirant les conséquences d'expériences précises ou fournissant des informations indispensables à une entreprise locale, notamment dans les pays en voie de développement.

En ce domaine, nous rencontrons aussi la grande famille des périodiques spécialisés de l'Organisation. Le *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques* paraît en 5 langues tous les deux mois, tandis que *Museum* a une parution trimestrielle en version anglaise et française. Si la *Revue internationale des sciences sociales*, en anglais et en français, a célébré récemment ses vingt-cinq ans, *Perspectives*, revue trimestrielle de l'éducation, est le dernier-né de ces périodiques spécialisés.

Le *Courrier de l'Unesco*, dont les 16 éditions sont lues par des millions de lecteurs dans le monde entier et qui doit à la variété de son contenu, à l'intérêt des problèmes traités dans un esprit international et à la régularité de sa publication une audience aussi large que diverse représente la publication type à l'intention du grand public. D'autres périodiques tels *Impact : science et société* et *Cultures* visent également, quoique dans une optique différente, des lecteurs non spécialisés.

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, *La science dans les années 1970* (à paraître en 1974), procédera à une évaluation des conséquences sociales de l'évolution scientifique et technique au cours de la dernière décennie, tout en esquissant un aperçu des répercussions possibles sur la vie de l'homme des progrès scientifiques entre 1970 et 1980.

Dans le domaine culturel, l'Unesco a fait paraître autrefois, en accord avec la New York Graphic Society, une collection de 23 luxueux albums d'art. Édités en six langues, ils apportaient la révélation de trésors artistiques mal connus de pays tels que Chypre, la Pologne, la Tchécoslovaquie, l'Australie, etc. Beaucoup de ces magnifiques albums, aujourd'hui en partie épuisés, ont fait l'objet de réimpressions dans une édition de poche d'un prix plus accessible.

Toujours dans cet esprit, l'Unesco publie depuis 1949 — et c'est l'un de ses plus utiles apports à la connaissance des arts plastiques — des *Catalogues de reproductions de peintures*, qui permettent aux pays n'ayant pas accès aux œuvres originales de se procurer, dans les meilleures conditions, des reproductions de haute qualité.

Mais, aujourd'hui, elle laisse la plupart du temps la publication de livres d'art à ceux qui font commerce de l'édition, pour se consacrer, au-delà de la simple présentation du patrimoine artistique de l'humanité, à une analyse plus poussée du rôle et de la fonction de l'art dans la société. C'est l'objet d'un ouvrage tel que *Les arts et la vie*, qui rassemble des textes de personnalités comme Yehudi Menuhin, Pier Luigi Nervi, Herbert Read, etc.

Mais si l'on devait choisir la publication qui exprime le mieux l'esprit de l'Unesco, ce serait sans doute *L'histoire de l'humanité*. Première histoire scientifique et culturelle du monde élaborée sur un plan véritablement international, ces six volumes constituent un jalon important pour le progrès des sciences historiques. Elle est l'œuvre commune de spécialistes de nombreux pays, qui ont su

surmonter leurs désaccords pour présenter une vue d'ensemble du long cheminement de l'humanité.

Actuellement, une *Histoire générale de l'Afrique*, entreprise considérable elle aussi, est préparée par une équipe internationale d'historiens, où de nombreux Africains joueront un rôle de premier plan.

Enfin, de nombreux livres sont publiés dans le cadre du *Programme Unesco de traductions d'œuvres littéraires*. Ces volumes, pour la plupart des traductions en anglais ou en français, relèvent d'une soixantaine de littératures distinctes, qui s'expriment dans une quarantaine de langues asiatiques et 22 langues européennes — sans parler des littératures africaines. C'est grâce à cette entreprise que l'œuvre du poète grec Seferis a été mise sous les yeux de lecteurs de langue anglaise en 1960, c'est-à-dire trois ans avant que le prix Nobel lui soit décerné, prix qui fut également attribué au romancier japonais Kawabata, disparu récemment, et dont le *Yukiguni* ou *Pays de Neige* avait été l'une des premières traductions publiées, dès 1956, dans la « Collection Unesco d'auteurs contemporains ». Toutes ces traductions paraissent chez les éditeurs indépendants, le rôle de l'Unesco étant en l'occurrence celui d'un catalyseur.

Autres ouvrages qui méritent d'être cités : *Le droit d'être un homme*, *La révolution du livre*, *La faim de lire*, *Le racisme devant la science*, la collection « Race et société ».

Nous mentionnerons dans la quatrième catégorie des ouvrages consacrés directement à l'Organisation et ses activités : *Dans l'esprit des hommes*, *Unesco 1946-1971*, où plusieurs personnalités analysent l'action de l'Unesco et en dégagent la signification morale et intellectuelle, ainsi que la collection « L'Unesco et son programme » que publie l'Office d'information du public.

Dans la dernière catégorie entrent les Actes et les résolutions de la Conférence générale, les rapports annuels du Directeur général sur l'activité de l'Organisation, les projets d'esquisses de plans à moyen terme, bref tous les documents officiels auxquels on pourrait ajouter la *Chronique* de l'Unesco, publication mensuelle du Secrétariat.

Il est impossible de donner en quelques lignes une idée de la variété de ces ouvrages et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur soit au catalogue annuel des publications de l'Unesco (1974), où il trouvera la liste non seulement des nouveautés mais des fréquentes rééditions et mises à jour, soit à la *Bibliographie des publications éditées par l'Unesco ou sous ses auspices*, qui vient de paraître et qui recense près de 5 500 titres parus entre 1946 et 1971.

En conclusion, si l'Organisation se propose essentiellement de faire connaître son action et de répandre ses idées et non de réaliser des bénéfices, elle n'en a pas moins les caractéristiques d'une grande maison d'édition, et pour se procurer les livres qui lui doivent le jour et peuvent être commandés soit par l'intermédiaire d'un libraire, soit directement auprès de ses agents généraux, le public a versé en 1972 quelque 2 millions et demi de dollars.

Les activités d'édition de l'Unesco constituent une pièce maîtresse de son action et les publications qu'elle fait paraître représentent, en reflétant son œuvre, un de ses principaux instruments d'information et de développement et un moyen, à renforcer sans cesse, de gagner l'adhésion des esprits aux tâches qui lui sont confiées.

VI L'Année internationale du livre (ALL) et ses suites

L'action de l'Unesco pour la paix et pour le développement harmonieux de l'homme passe par le livre, instrument indispensable de tout développement, de toute humanisation véritable : aussi l'Année internationale du livre n'a-t-elle pas été considérée comme un aboutissement mais comme un moment privilégié d'une prise de conscience totale des besoins relatifs au livre et des possibilités d'en promouvoir l'emploi. Campagne mondiale lancée sous la devise « Des livres pour tous », elle a été l'occasion de dresser l'inventaire des problèmes que pose le livre aujourd'hui et de donner à des initiatives convergentes, dont beaucoup remontent aux premiers temps de la coopération internationale, une vigueur et un dynamisme nouveaux. S'il est manifestement impossible de présenter ici un tableau complet de ce qui s'est fait dans le monde pendant cette Année, on peut du moins tenter d'en signaler les principales orientations et quelques-unes des entreprises les plus significatives.

La résolution de la Conférence générale

C'est la Conférence générale de l'Unesco qui, lors de sa seizième session (novembre 1970) a « proclamé 1972 Année internationale du livre » aux termes d'une résolution adoptée par acclamation (16C/4121) et dont le préambule se lit comme suit :

« La Conférence générale,

Considérant l'importance du texte écrit pour le progrès de la civilisation humaine,

Considérant aussi que le livre et le périodique, avec les autres moyens matériels d'expression de la pensée, jouent un rôle essentiel dans la vie sociale et son développement,

Considérant qu'ils exercent une fonction fondamentale dans la réalisation des objectifs de l'Unesco, à savoir : la paix, le développement, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre le racisme et le colonialisme,

Notant que le rôle essentiel de l'Organisation dans ce domaine est de favoriser la rédaction, la production et la distribution de livres et les échanges d'informations à leur sujet, notamment dans l'esprit de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Unesco,

Notant en outre que les organisations non gouvernementales internationales d'auteurs, d'éditeurs, de bibliothécaires, de libraires et d'autres associations professionnelles se sont déclarées intéressées par la célébration d'une Année internationale du livre qui attirerait l'attention du public sur le rôle des livres dans la société... »

Les États membres de l'Unesco et les organisations internationales non gouvernementales compétentes et intéressées étaient en conséquence invités :

- a) À prendre l'initiative et à assurer l'exécution de programmes d'activités visant à favoriser la rédaction, la production, la circulation et la distribution de livres et à faire de l'Année internationale du livre une année de lecture ;
- b) À créer des comités, en coopération avec les commissions nationales, pour la préparation et la célébration de l'Année internationale du livre à l'échelon national ;
- c) À formuler les principes des politiques du livre, en tenant compte des objectifs de l'Unesco et du rôle particulier du texte imprimé dans la transmission du savoir et la stimulation des idées ;
- d) À encourager le public, et en particulier les jeunes gens, à apprécier ce qu'il y a de meilleur dans la pensée, la philosophie et la littérature, en mettant le livre à la portée de tous moyennant un prix modique.

Enfin, le Directeur général de l'Unesco était notamment autorisé :

À coopérer avec les centres régionaux de livres et de périodiques, d'imprimeurs, de libraires et de bibliothécaires, avec les organisations et associations professionnelles intéressées, avec les principaux groupements susceptibles d'apporter leur contribution à l'Année internationale du livre dans les domaines de

l'éducation, de la science, de la culture et de l'information et, d'une manière plus générale, avec tous ceux qui, dans le monde, sont intéressés par la diffusion de l'écrit ;

A étudier les problèmes posés par la production, la circulation et la distribution des livres et des périodiques en se fondant sur une étude approfondie de la situation du livre dans le monde, menée aussi largement et efficacement que possible, comme cela a été le cas pour l'Année internationale de l'éducation en 1970 ;

A contribuer à la diffusion du livre et à la généralisation des habitudes de lecture parmi de larges couches de la population des États membres ;

A accorder l'attention nécessaire à l'assistance requise par les pays en voie de développement pour assurer la formation de spécialistes de l'édition.

Quatre grands axes

La décision de la Conférence faisait suite à une recommandation adoptée un an auparavant par le Conseil exécutif de l'Organisation, sur proposition du membre soviétique. Elle fut prise après examen et approbation d'un rapport du Directeur général, établi à la lumière de consultations collectives entre l'Unesco et les organisations internationales non gouvernementales des professionnels du livre. Ce rapport, qui fut très largement diffusé sous la forme d'une brochure publiée en anglais, en espagnol, en français et en russe, suggérait aux gouvernements des États membres et aux organismes nationaux, aux organisations non gouvernementales, aux éditeurs, aux auteurs, aux bibliothécaires et documentalistes, aux spécialistes des arts graphiques et de la fabrication des livres, un ensemble d'activités concertées, et précisait les modalités selon lesquelles les activités du programme ordinaire de l'Unesco seraient rattachées autant que possible à l'Année internationale du livre. L'action des diverses institutions du système des Nations Unies dans le cadre de l'AIL y était également esquissée. L'AIL était ainsi conçue comme un vaste ensemble d'efforts nationaux, régionaux et internationaux, officiels et privés, le rôle de l'Unesco consistant essentiellement à stimuler et coordonner ces efforts.

Les activités suggérées se groupaient autour de quatre grands axes de réflexion et d'action :

1. Mesures à prendre pour encourager les activités des écrivains et des traducteurs en tenant dûment compte de la nécessité de protéger le droit d'auteur.
2. Production et distribution des livres, y compris le développement des bibliothèques.
3. Mesures à prendre pour développer l'habitude de la lecture.
4. Les livres au service de l'éducation, de la compréhension internationale et de la coopération pacifique.

Une Charte du livre

Dès avril 1971, les organisations professionnelles internationales des auteurs, traducteurs, éditeurs, bibliothécaires et documentalistes constituaient un comité de soutien de l'AIL, très largement représentatif qui avait pour tâche de stimuler et coordonner les initiatives des divers secteurs du monde du livre. Leurs efforts conjoints devaient très vite se traduire notamment par l'élaboration d'une Charte du livre, dont le texte fut approuvé à Bruxelles, lors de la première réunion du comité de soutien, le 22 octobre 1971. La charte définit, en dix articles, les principes sur lesquels devrait être fondé le traitement à accorder aux livres, tant à l'échelon national que sur le plan international. Ces principes sont les suivants :

- « i. Chacun a le droit de lire ;
- ii. Les livres sont indispensables à l'éducation ;
- iii. La société a le devoir de créer les conditions propres à favoriser l'activité créatrice des auteurs ;
- iv. Une saine industrie nationale de l'édition est indispensable au développement national ;
- v. Des conditions favorables à la fabrication des livres sont indispensables au développement de l'édition ;
- vi. Les libraires constituent un lien fondamental entre les éditeurs et les lecteurs ;
- vii. Foyers de la connaissance artistique et scientifique, centres de rayonnement de l'information, les bibliothèques font partie des ressources nationales ;

- viii. Moyen de conservation et de diffusion de l'information, la documentation sert la cause du livre ;
- ix. La libre circulation des livres entre pays constitue un complément indispensable aux productions nationales et favorise la compréhension internationale ;
- x. Les livres servent la cause de la compréhension internationale et de la coopération pacifique. »

La Charte du livre a été officiellement adoptée en 1972, aux conférences de nombreuses organisations internationales non gouvernementales et d'organisations professionnelles nationales.

Un appel entendu

L'AIL s'est ouverte en janvier 1972 par un message du Directeur général de l'Unesco, René Maheu. Le succès de l'initiative prise par l'Organisation fut immédiat et retentissant. La quasi-totalité des États membres de l'Unesco et quelques pays non membres, de même qu'un nombre considérable d'organisations internationales non gouvernementales, ont entrepris des activités au titre de l'AIL. Près de la moitié des États membres ont créé des comités nationaux spécialement chargés d'exécuter des programmes d'une richesse et d'une portée qui ont souvent dépassé les prévisions les plus optimistes ; les autres pays ont pour la plupart confié cette tâche à leur commission nationale pour l'Unesco.

L'entreprise a bénéficié du soutien des plus hautes autorités politiques et spirituelles aussi bien que de celui de l'opinion publique. Dans de nombreux cas, les programmes nationaux ont été placés sous le patronage du chef de l'État ou du premier ministre. Souvent, c'est un ministre qui a présidé aux cérémonies d'ouverture de l'Année, généralement en liaison avec un événement national important : semaine du livre ou des bibliothèques, foire ou festival du livre. Pour sa part, le pape Paul VI a tenu à souligner le rôle du livre comme facteur de progrès spirituel en inaugurant, à la Bibliothèque vaticane, une exposition spécialement organisée à l'occasion de l'AIL.

Une trentaine de pays ont servi de cadre à des foires nationales et internationales du livre placées sous le signe et la devise de l'AIL. Non seulement les foires internationales traditionnelles du livre comme celles de Belgrade, Bologne, Bruxelles, Le Caire,

Jérusalem, Francfort-sur-le-Main, Leipzig, Nice, São Paulo ou Varsovie ont fait une large place à l'AIL, mais des foires internationales spéciales, telle celle du National Book Trust de l'Inde à New Delhi, ont été organisées en 1972. La première foire commerciale panafricaine à Nairobi, patronnée par l'Organisation de l'unité africaine, a accordé une attention particulière à l'AIL.

Une quarantaine de pays ont émis des timbres-poste commémoratifs dont beaucoup reprenaient le symbole mondial de l'AIL conçu par le graphiste belge Michel Olyff, dont l'Unesco s'était assuré le concours par l'intermédiaire du Conseil international des associations graphiques (ICOGRADA). Ce symbole — représentant un livre ouvert où deux personnages se donnent la main — a en outre été largement reproduit sur les affiches qu'une soixantaine de pays ont consacrées à l'AIL et sur des jaquettes de livres. Il a également été utilisé sous les formes les plus diverses et parfois les plus inattendues (en-têtes de papier à lettre et d'articles de revues; flammes d'oblitération postale; insignes de boutonnière; épingles de cravate; paquets de cigarettes; coupons de tissu).

La contribution des moyens d'information de masse à l'AIL a été elle aussi très importante. Les coupures de presse provenant des États membres n'ont cessé d'affluer par centaines à l'Unesco. Les revues professionnelles et les périodiques ont réservé une place de choix à l'événement. Des programmes de radiotélévision allant du documentaire à l'interview de personnalités ont été diffusés dans de nombreux pays et, dans certains d'entre eux, le symbole mondial de l'AIL apparaissait chaque soir sur les écrans de télévision. Un film en couleur produit par l'Unesco sous le titre *A livre ouvert* a été présenté sur plusieurs chaînes de télévision et à l'occasion de réunions consacrées à l'AIL.

La campagne mondiale a également stimulé dans plusieurs pays une action législative: adhésion aux conventions ou accords internationaux, aux conventions internationales sur le droit d'auteur, législation sur les bibliothèques publiques, etc.

L'AIL a par ailleurs fourni aux pays en voie de développement l'occasion d'intensifier leurs programmes de promotion du livre et l'on s'est tout particulièrement attaché à créer des conseils nationaux de promotion du livre. Le livre d'enfants, la typographie ont été le sujet de nouvelles recherches, certaines mettant l'accent sur la solidarité entre pays développés et pays en voie de développement, et sur le rôle du livre comme moyen de compréhension

et d'aide mutuelle. Il n'est pas un des thèmes ou une des modalités d'action évoqués dans les pages qui précèdent, qui n'ait donné lieu, dans un pays ou dans un autre, à des travaux et des manifestations de nature à faire mieux comprendre les problèmes du livre. Des prix littéraires et des prix spéciaux pour les traducteurs ont été créés. Dans de nombreux pays les techniques de production et de distribution des livres ont fait l'objet de tables rondes, de stages ou de cours de formation; des organismes professionnels de l'édition ont été établis, des plans de fourniture de livres à des étudiants d'Asie ou d'Afrique ont été mis en œuvre. Le développement des bibliothèques publiques et la promotion de la lecture ont reçu une nouvelle impulsion, grâce à des mesures parfois spectaculaires.

Comme il est indiqué plus haut, le rôle de l'Unesco a été avant tout de coordination et de stimulation. Une petite unité du Secrétariat — cinq personnes en tout — travaillant en étroite coopération avec des chargés de liaison désignés dans les divers secteurs du programme, et avec tous les bureaux hors siège, a mené à bien cette tâche et assuré, chaque fois que c'était possible, la représentation de l'Unesco aux manifestations de l'AIL organisées à travers le monde.

Afin de tenir régulièrement la communauté internationale et le public au courant des activités entreprises par les États membres et les organisations, l'Unité pour l'AIL a fait paraître en anglais, en espagnol, en français et en russe, d'août 1971 à décembre 1972, un bulletin mensuel de liaison dont le tirage atteignait, à la fin de la campagne, plus de 20 000 exemplaires. Les informations ainsi diffusées ont été largement reproduites dans la presse et sur les ondes, tandis que les autres périodiques de l'Unesco, généraux ou spécialisés, faisaient une large place à l'AIL.

Maintenir l'impulsion de l'AIL

Avant même que la Campagne internationale en faveur du livre et de la lecture fût parvenue à son terme, la communauté mondiale avait exprimé à plusieurs reprises, au cours de diverses réunions tenues en 1972, le vœu que fût poursuivie et intensifiée, dans les années à venir, l'action entreprise pendant l'AIL. Cette nécessité avait en particulier été soulignée lors du colloque que l'Unesco

avait convoqué à Moscou, en septembre 1972, sur « Les livres au service de la paix, de l'humanisme et du progrès ».

Bien que l'AIL eût été préparée longtemps à l'avance avec beaucoup de soin, il était clair dès le départ qu'elle ne pourrait pas suffire à résoudre les difficultés de toutes sortes auxquelles pays développés et pays en voie de développement se heurtent pour mettre le livre à la portée de tous. Les pays et les organisations l'avaient si bien compris que beaucoup des activités qu'ils ont élaborées et mises en œuvre dans le cadre de l'AIL avaient été conçues dans une perspective d'action à long terme.

Aussi n'est-il pas surprenant que la Conférence générale, saisie à sa dix-septième session (octobre-novembre 1972) d'un rapport intérimaire du Directeur général sur l'Année internationale du livre ait adopté, à l'unanimité, une résolution invitant les États membres, les organisations intéressées et le Secrétariat de l'Unesco à poursuivre l'action entreprise en 1972 afin d'atteindre les objectifs définis par les quatre thèmes retenus pour la Campagne internationale.

C'est autour de ces thèmes, désormais considérés comme objectifs à long terme, qu'est articulé le programme mondial de promotion du livre et de la lecture que l'Unesco a lancé en 1973, sous la devise « Des livres pour tous », pour prendre le relais de l'AIL.

Tandis que sont élaborés et mis en œuvre, à travers le monde, des plans d'activités échelonnés sur plusieurs années, une Division de la promotion du livre, créée dans le Secteur de l'information de l'Unesco, a pour tâche de fournir aide et conseils aux États membres et aux organisations, ainsi qu'à coordonner, au Secrétariat, toutes les activités de promotion du livre conduites par les différents secteurs et services.

Autour d'une devise simple et en apparence modeste, « Des livres pour tous », se trouve exprimée une ambition plus vaste, celle de pénétrer un nombre croissant d'esprits des principes mêmes sur lesquels repose l'action de l'Unesco depuis sa fondation. Si les défenses de la paix doivent être élevées dans l'esprit des hommes par « le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances », le livre a dans cette entreprise un rôle sans égal à jouer et, on l'a vu, toutes les activités de l'Unesco mènent au livre. L'Année internationale du livre aura été, de ce point de vue, une occasion unique

de propager dans des pays qui diffèrent par leur niveau de développement, par leurs conceptions sociales et politiques, par leur histoire et leurs traditions, une même et unique conviction, un seul et même but ouvrant sur l'avenir de vastes horizons : « faire en sorte qu'il y ait des livres pour tous », mais aussi que tous soient en mesure d'en profiter.

